

**CONVENTION SUR
LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE**Distr.
GÉNÉRALEUNEP/CBD/COP/7/17/Add.2
20 Decembre 2003FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES A LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE
Septième réunion
Kuala Lumpur, 9-20 et 27 février 2004
Point 20.4 de l'ordre du jour provisoire*

LIGNES DIRECTRICES POUR LE TROISIEME RAPPORT NATIONAL*Note du Secrétaire exécutif***I. INTRODUCTION**

1. L'objectif de la présentation de rapports nationaux, comme spécifié dans l'article 26 de la Convention, est d'informer la Conférence des Parties sur les dispositions adoptées par les Parties prenantes en vue de l'application de la Convention et sur la mesure dans laquelle celles-ci ont permis d'assurer la réalisation des objectifs de la Convention.
2. La présente note et son annexe ont été préparées par le Secrétaire exécutif suite à la demande contenue au paragraphe 3 de la décision VI/25 et suite à des recommandations émanant de la réunion intersession sur le Projet de Travail Pluriannuel et de la Réunion de Londres sur le thème: 2010-Le Défi de la Biodiversité Globale.
3. La section II de cette note rappelle les décisions et recommandations émanant de diverses réunions qui constituent le cadre juridique du processus d'établissement du projet de format du troisième rapport national; la Section III est consacrée, en deux parties, aux caractéristiques générales du projet porté en annexe et, par ordre chronologique, aux séries de développements qui ont amené à ce projet; en section IV se trouvent les conclusions; finalement, en section V sont présentés des projets d'éléments d'une décision sur le troisième rapport national que la Conférence des Parties pourrait désirer adopter. L'annexe contient un projet de lignes directrices et le projet de format du troisième rapport national.

II. HISTORIQUE

4. Lors de sa cinquième réunion, la Conférence des Parties (Nairobi, 15-26 mai 2000) a examiné et adopté, dans sa Décision V/19, les lignes directrices pour l'établissement des rapports nationaux que le Secrétariat avait établies suite à un projet pilote accompli en collaboration avec un certain nombre de Parties. Ce projet avait pour objectif de proposer une méthodologie qui permette de faire le point sur la mise en œuvre de la

* UNEP/CBD/COP/7/1 and Corr.1.

/...

Convention. La méthodologie suggérée demandait: (i) l'identification des obligations résultant des dispositions de la Convention et des décisions de la Conférence des Parties: et (ii) la formulation de ces obligations en questions désignées à obtenir des réponses qui révéleraient le niveau de la mise en œuvre, les priorités respectives, les obstacles rencontrés et les questions non encore abordées.

5. La Réunion intersession sur le Plan stratégique, les Rapports Nationaux et la Mise en œuvre de la Convention tenue à Montréal du 19 au 21 novembre 2001 a offert aux Parties une première occasion de remettre à l'étude les lignes directrices adoptées lors de la première réunion de la Conférence des parties. Le rapport (UNEP/CBD/COP/6/5) a été présenté pour étude à la Conférence des Parties lors de sa sixième réunion.

A. Directions de la sixième réunion de la Conférence des Parties

6. Lors de sa sixième réunion, la Conférence des Parties, après examen des recommandations de la Réunion intersession sur le Plan Stratégique, a adopté la décision VI/25. Le paragraphe 3 de cette décision demandait au le Secrétaire Général de préparer un projet de format pour les troisièmes rapports nationaux pour mise à étude à sa septième réunion qui:

- (a) s'appuie sur la méthodologie et le format utilisés pour les deuxième rapports nationaux;
- (b) comprenne des questions sur les buts stratégiques et les objectifs fixés dans le cadre du Plan stratégique;
- (c) tienne compte des conclusions susmentionnées et d'autres informations disponibles sur l'expérience acquise dans le cadre du processus d'établissement de rapports nationaux;
- (d) s'attache à permettre aux Parties de fournir des informations sur l'expérience acquise dans la mise en œuvre de leurs stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique et, en particulier, des actions prioritaires;
- (e) formule les question de manière directe, de sorte que le format ne soit pas excessivement complexe et favorise le processus de consultation ouvert à toutes les parties prenantes recommandé dans la décision V/19;
- (f) facilite la détermination des obstacles et entraves à l'application rencontrés par les Parties;
- (g) demande aux Parties de fournir des informations sur les ressources financières qu'elles ont mises, le cas échéant, à la disposition d'autres Parties aux fins de l'application de la Convention et sur les ressources financières qu'elles ont reçues éventuellement d'autres Parties et d'institutions financières

B. Recommandations de la réunion intersession sur le Projet de Travail Pluriannuel

7. La réunion intersession sur le programme de travail pluriannuel a examiné, entre autres, les informations concernant l'évaluation future des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention et du Plan stratégique (UNEP/CBD/MYPOW/3). A cet égard, la réunion intersession a émis d'autres directives sur la formulation des lignes directrices pour le troisième rapport, portées dans le rapport de la réunion intersession (UNEP/CBD/COP/7/5). La réunion intersession demandait plus précisément au Secrétaire exécutif de revoir le format actuel des rapports nationaux afin de simplifier la procédure d'établissement de ces rapports et de réduire ainsi la charge de travail des Parties concernées et de contribuer plus efficacement au processus d'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation du Plan stratégique et l'identification des obstacles à sa mise en place. La révision du format des rapports devrait répondre aux questions soulevées dans la décision VI/25, paragraphe 3 et aux nécessités:

/...

- (a) d'inclure les 4 objectifs du plan stratégique;
- (b) de permettre aux Parties d'incorporer les résultats d'indicateurs (le cas échéant) afin de leur permettre de fournir une évaluation approfondie des progrès accomplis;
- (c) d'inclure les données factuelles disponibles sur les résultats et les impacts des mesures adoptées pour atteindre les objectifs de la Convention (y compris l'état et les tendances de la diversité biologique).

C. Recommandations de la Réunion de Londres sur le thème: 2010-Le Défi de la Biodiversité globale

8. La section de haute instance de la sixième réunion de la Conférence des Parties a adopté la Déclaration ministérielle de par laquelle les Parties s'engageaient à réduire de façon appréciable avant 2010 le taux actuel de perte de biodiversité aux niveaux mondial, régionaux, sous-régionaux et nationaux. Le sommet mondial sur le Développement Viable a adopté cet engagement et appelé à cet effet au déblocage de nouvelles ressources techniques et financières supplémentaires en faveur des pays en voie de développement. En réponse à cet appel, le projet "2010-Le Défi de la Biodiversité Mondiale" a été co-organisé par le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique, le Programme de l'Environnement des Nations Unies, le Centre de Surveillance de la Conservation du Programme de l'Environnement des Nations Unies (UNEP-WCMC) et le Programme de Développement des Nations Unies (UNDP) à Londres, du 21 au 23 mai 2003. Un des points de l'ordre du jour de la réunion abordait le sujet des rapports sur les progrès accomplis vers l'objectif de 2010. Les recommandations de la réunion à cet égard sont rapportées ci-dessous:

(d) Toute nouvelle approche envisagée pour la présentation des rapports doit obligatoirement s'appuyer sur les bases actuelles tout en les améliorant et tenant compte qu'il existe déjà un grand nombre d'obligations régissant l'établissement des rapports nationaux;

(e) Il existe trois façons complémentaires d'aborder l'établissement des rapports sur l'objectif de 2010: toutes doivent être prises en compte: (i) établir les rapports sur la base des 10 indices clés (comme il l'a été proposé pour futur développement à la réunion de Londres); (ii) comprendre comment les façons actuelles employées pour l'établissement des rapports nationaux peuvent contribuer au processus d'établissement des rapports sur l'objectif de 2010 (il est à noter que ceci dépasse l'obligation actuelle de présenter des rapports uniquement à la Convention sur la Diversité Biologique et permet d'inclure d'autres conventions et procédures de rapports); (iii) examiner en profondeur comment les initiatives de surveillance et d'évaluation actuelles qui présentent des rapports périodiquement (comme le "Global Biodiversity Outlook", le "Global Environment Outlook", le "Millenium Assessment" et les rapports de l'Organisation de la Nourriture et de l'Agriculture (FAO), l'UNEP-WCMC, entre autres) pourraient élargir le champ et le niveau des rapports sur la biodiversité et d'apporter ainsi des contributions supplémentaires aux rapports sur l'objectif de 2010;

(f) Deux niveaux de rapports ont été recommandés sur la base des renseignements ci-dessus:

(i) ***Au niveau national***, la responsabilité principale des rapports sur les progrès accomplis vers l'objectif de 2010 devrait reposer sur les Points Focaux Nationaux de la Convention sur la Diversité Biologique soutenue par un comité national et/ou un groupe de travail impliquant entités gouvernementales, société civile, monde universitaire et instituts de recherche appropriés afin d'assurer un bon échange entre les différents

/...

secteurs. Il a de plus été recommandé que les rapports fussent: (I) étayés par une approche scientifique solide qui faciliterait la comparaison de leur évolution dans le temps; (ii) alignés sur les Buts du Développement du Millenium (MDGs) et autres mécanismes de rapports pertinents;

(ii) Le processus d'établissement de rapports nationaux et ses résultats, les évaluations aux niveaux nationaux, régionaux et mondial, les séries d'informations et indices pertinents seraient alors introduits dans la préparation d'un *rapport mondial* sur les progrès accomplis vers l'objectif de 2010. Le rapport mondial serait préparé, sur ordre du Secrétariat, par un corps indépendant travaillant en collaboration/partenariat avec un large éventail d'intéressés. Les rôles du groupe indépendant chargé de la préparation du rapport incluraient: (i) rassembler les informations nationales; (ii) réunir les séries d'informations mondiales; (iii) analyser les informations et identifier les tendances mondiales;

(g) Les destinataires de ces rapports devraient être soigneusement identifiés, et le processus de l'établissement des rapports structuré de façon à répondre à leurs besoins afin de sensibiliser les principaux intéressés/acteurs et de concentrer les efforts sur la prise de décisions et l'action. Les utilisateurs éventuels doivent pouvoir jouer un rôle actif dans l'identification des sujets des rapports et la façon de les établir. Les destinataires clés pourraient inclure: (i) des institutions internationales (telles que la Convention sur la Diversité Biologique, la Commission sur le Développement viable (CSD), l'Organisation Mondiale du Commerce, le Programme de l'Environnement des Nations Unies, le Programme de Développement des Nations Unies, la Facilité de l'Environnement Mondial (GEF), des donateurs multilatéraux et bilatéraux); (ii) des gouvernements nationaux; (iii) le monde des affaires (par le biais du Conseil Mondial des Affaires); et (iv) la société civile;

(e) La fréquence des rapports dépendra des besoins et de leur niveau. A titre d'indication, il est suggéré que l'analyse et les rapports au niveau national soient effectués tous les deux ans, sans doute en vertu des obligations de la Convention sur les rapports et, au niveau international, tous les 4 ou 5 ans.

(f) Pour en assurer l'efficacité, les raisons et les avantages de l'établissement de rapports sur les progrès accomplis vers l'objectif de 2010 devraient être clairement énoncés aux intéressés identifiés. De plus, un effort devrait être fait pour incorporer à la communication des raisons et avantages les divers utilisations des informations qui pourraient découler du processus du rapport. Quelques exemples d'utilisations éventuelles incluent: (I) systèmes de pré-alerte pour détecter toutes tendances de développements non viables et leurs impacts économiques; (ii) meilleure gestion nationale de la biodiversité et des ressources naturelles; (iii) sensibilisation du public sur l'importance de la biodiversité; (iv) mise à disposition d'informations qui permettraient l'accès à des ressources de construction de capacités;

(g) La possibilité d'utiliser des stimulations envers les parties se conformant aux obligations de l'établissement des rapports, ce qui aiderait à assurer qu'ils soient présentés plus rapidement et d'une façon plus complète, vaut la peine d'être explorée. Ceci pourrait inclure: (i) la publication de listes des rapports en retard; (ii) la recommandation auprès de groupes de support financier de certaines parties présentant leurs rapports régulièrement; (iii) l'imposition de restrictions à celles qui sont incapables de remplir leurs obligations de présenter leurs rapports.

(h) Le format du troisième rapport national devrait incorporé des questions spécifiques sur la gamme des activités entreprises (y inclu les cibles, état et tendances nationales) dans tous les secteurs appropriés du gouvernement et de la société civile pour atteindre la cible de 2010 et l'incorporation de cette cible et des inquiétudes sur la biodiversité dans le travail des programmes et stratégies de secteur. Ceci permettrait aux Parties de la Convention sur la Diversité Biologique de partager les expériences vécues lors de

/...

l'établissements des cibles et bases nationales, lors de la mise en œuvre de programmes de surveillance et d'évaluation appropriés ou de poursuite de la cible de 2010, et lors de l'établissement de cibles et/ou jalons intermédiaires clairement définis;

(i) Les procédures d'établissement de rapports nationaux devraient être renforcées, en particulier dans les pays en voie de développement et les pays à économie en transition; en particulier, le GEF devrait être contacté pour fournir le support nécessaire au développement des capacités.

III PREPARATION DES LIGNES DIRECTRICES PROPOSEES POUR LE TROISIEME RAPPORT NATIONAL

Section 1.01 A. Développement du projet de format pour le troisième rapport national

1. La première démarche de la préparation du format du troisième rapport national a consisté à entreprendre la révision des lignes directrices pour le deuxième rapport national adoptées par la Conférence des Parties dans sa Décision V/19. A ce stade, quelques questions ont été supprimées comme ayant été conçues sur la base de décisions ou d'éléments de décisions qui avaient été supprimées en vertu de la décision VI/27 B et son tableau annexé. D'autres questions, en particulier celles qui exigeaient des études de cas, ont été supprimées, soit qu'elles étaient dépassées, soit qu'elles constituaient une requête unique.

2. Une fois le questionnaire débarrassé des questions qui n'étaient plus pertinentes, la seconde démarche a consisté essentiellement à modifier certaines questions ou à en rédiger de nouvelles en réponse à des directives diverses:

(h) Une nouvelle série de questions a été élaborée pour incorporer les exigences contenues à l'alinéa (d), points (iii), (iv), (v), et (vi) du paragraphe 3 de la décision VI/25. Pour la même raison, les articles 10, 18, 20 et 21, ainsi que les programmes de travail sur la biodiversité marine et côtière, la biodiversité des eaux intérieures et la biodiversité des régions sèches et semi-sèches ont subi des changements appréciables. Seul un petit nombre d'informations utiles avaient en effet émané de ces sections dans les deuxièmes rapports nationaux;

(i) Une nouvelle série de questions a été élaborée en vue d'incorporer les décisions de la sixième réunion de la Conférence des Parties en tenant compte des exigences contenues au paragraphe 3 de la décision VI/25;

(j) Un certain nombre de questions a été fusionné suite à une étude comparative des anciennes et des nouvelles séries de questions afin d'éviter les chevauchements et les répétitions. De plus, certaines questions considérées trop complexes ont été simplifiées;

(k) Davantage d'espace a été laissé à la fin de chaque section pour permettre aux Parties d'y porter leurs informations sur les obstacles et contraintes rencontrés dans la mise en place de la Convention;

(e) Dans le cas spécial de la biodiversité forestière, le paragraphe 22 de la décision VI/22 demandait au Secrétaire Exécutif de préparer une section sur la mise en place du programme de travail sur les forêts dans les troisièmes rapports et suivants, tandis que le paragraphe 27 de cette même décision demandait qu'un rapport volontaire sur la biodiversité biologique des forêts soit élaboré. Ces demandes simultanées demandaient que le rapport volontaire et la section pertinente du troisième rapport national soient harmonisés afin d'éviter toutes répétitions. Il s'ensuit donc que la section sur la biodiversité des forêts du troisième

/...

rapport national ne couvre que (i) les éléments de la décision VI/22 s'adressant aux Parties; et (ii) les buts définis dans chaque élément de programme contenu dans l'annexe de la décision VI/22. Le questionnaire du rapport volontaire a été élaboré autour de 27 objectifs dans le programme de travail élargi;

(f) Dans le cas spécial de la biodiversité de l'agriculture, il faut noter que la section de ce programme couvre un nombre de questions relativement élevé car elle sert de rapport thématique sur la même question conformément au paragraphe 4 de la décision VI/5.

3. Un espace a été prévu à la fin de chaque section pour permettre l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des buts et objectifs du plan stratégique de la Convention.

4. La troisième démarche a entraîné des innovations importantes par rapport au deuxième rapport national;

Toutes les questions sont devenues facultatives, comme il l'avait été demandé plusieurs fois par un certain nombre de Parties. En effet, bien que l'article 6 de la Convention stipule que la soumission de rapports nationaux est obligatoire, il a été jugé nécessaire de prendre en compte les raisons pertinentes pour lesquelles aucune réponse n'était donnée à certaines questions. Ces raisons incluent: (i) la Partie répondante a déjà fourni les mêmes informations dans le deuxième rapport national et/ou dans le rapport thématique approprié, et aucune nouvelle information n'est disponible; (ii) la Partie répondante ne jouit pas des ressources financières/techniques nécessaires qui lui permettraient de répondre à la question; (iii) le problème en question ne concerne pas la Partie répondante; et (iv) le problème en question ne fait pas partie des questions prioritaires de la Partie répondante. A des fins de statistiques et d'analyses, cependant, les Parties doivent expliquer pourquoi elles ont choisi de ne pas répondre à une question spécifique, ce qui représentera un élément positif dans l'élaboration de futurs rapports;

Un accent particulier a été placé sur (i) l'état et les tendances de diverses composantes de la diversité biologique; (ii) les facteurs affectant la conservation et l'utilisation durable de divers éléments de la diversité biologique, et (iii) les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de 2010. Des espaces réservés à ces questions ont été prévus en tête du questionnaire;

Finalement, un effort a été fait pour passer d'un modèle de questions purement administratives ("Le programme a-t-il été mis en place?") à celui de questions sur les résultats ("Dans quelle mesure la mise en œuvre de ce programme a-t-elle influencé la conservation de la biodiversité, son usage durable ou le partage équitable des bénéfices à en tirer?") En d'autres termes, l'évaluation qui jusque-là n'avait porté que sur les actions formelles aux niveaux administratifs et juridiques s'est portée sur l'état et les tendances réelles de la biodiversité et de l'impact des activités nationales, particulièrement en ce qui concerne (i) l'atteinte des objectifs prioritaires du programme national stratégique et opérationnel (éventuellement); (ii) l'atteinte des objectifs et but du Plan Stratégique de la Convention; and (iii) la progression vers la cible de 2010. Des espaces ont été prévus à cet effet à la fin de chaque section du questionnaire.

5. Enfin, il faut souligner que ce processus de révision a tenu compte des commentaires contenus dans les deuxièmes rapports nationaux et des recommandations soumises par les Parties durant la préparation de la Réunion intersession sur le Programme de Travail Pluriannuel.

Section 1.02 B.Processus employé pour l'élaboration du projet de format

6. Le projet de format pour le troisième rapport national a été mis le 27 février 2003 à la disposition de tous les points centraux nationaux pour commentaire. Les commentaires de cinq Parties et d'une organisation régionale (Belgique, Italie, Pays-Bas, Espagne, Royaume-Uni et Communauté Européenne) ont été reçus à partir du 15 avril 2003. Un résumé de ces commentaires et des propositions y répondant est présenté ci-dessous.

/...

7. La plupart des pays qui ont soumis des commentaires sur le projet de format ne sont pas satisfaits de la longueur du questionnaire, ni de la charge de travail et du bas rendement qu'elle pourrait entraîner. Ils suggèrent (i) de fusionner les questions abordées dans les deuxièmes rapports nationaux; (ii) de retirer les questions déjà posées dans les rapports thématiques; (iii) de se concentrer sur les questions destinées à évaluer les progrès accomplis vers la cible de 2010 et les buts et objectifs du Plan Stratégique; (iv) de permettre aux Parties de fournir des informations sur leurs réussites et obstacles; (v) d'ajouter une section sur "l'état et les tendances" de la biodiversité; (vi) d'ajouter des questions "quantitatives"; (vii) d'essayer d'harmoniser le questionnaire avec ceux émis par d'autres conventions sur des sujets connexes. Certains pays ont fait vivement remarqué que le questionnaire devrait être conçu de façon à mesurer l'efficacité des mesures prises par les Parties en vue de la mise en œuvre de la Convention. Si la plupart des pays répondants sont d'accord pour continuer à utiliser la structure actuelle du format en y ajoutant les améliorations recommandées ci-dessus, la Communauté Européenne, elle, a suggéré de diviser le format en deux parties: la première partie pourrait contenir une courte liste de questions portant sur les réussites et les obstacles rencontrés par les Parties dans leur mise en œuvre des objectifs de la Convention, plus particulièrement les buts et objectifs du Plan Stratégique et de la cible de 2010; la seconde partie serait réservée à des questions portant sur les articles de la Convention et les décisions de la Conférence des Parties. La Communauté Européenne, l'Italie et l'Espagne ont aussi recommandé d'identifier les questions déjà posées dans le second rapport national ou de joindre le second rapport national en annexe au troisième rapport national, permettant ainsi aux Parties de ne répondre aux questions que dans les cas où ils ont de nouvelles informations à fournir. De plus, la Communauté Européenne et la Belgique ont aussi recommandé qu'un questionnaire court, précis, et rédigé dans des termes faciles à comprendre et sans ambiguïté soit utilisé.

8. Quelques commentaires généraux ont aussi été soulevés dans les soumissions ci-dessus. Le Royaume-Uni a recommandé que le questionnaire se concentre sur les questions essentielles cherchant à déterminer quel impact les activités des Parties ont sur le taux de perte de biodiversité. Le Royaume-Uni a aussi suggéré de garder à l'esprit les besoins d'informations et l'utilisation des informations contenues dans les rapports nationaux.

9. Pour répondre à ces commentaires, un nouveau projet de format modifié a été élaboré pour le troisième rapport suivant les lignes suivantes:

Structure: la structure basée sur les articles et programmes de travail a été conservée, puisqu'il est reconnu nécessaire d'évaluer la mise en œuvre de la Convention sur une base continue et évolutive. En conséquence, le format a été divisé en 18 sections sur les articles 5 à 21 et 26 et 5 sections sur les Programmes de Travail en cours. Les sections se rapportant aux articles 23 à 25 ont été supprimées en vue de la quantité d'informations déjà disponibles à ce sujet au Secrétariat;

(i) Dans les sections se rapportant aux articles 5 à 21 et 26, les questions ont été rassemblées en deux ou trois groupes, comme suit:

- **Groupe I:** il contient une liste de questions conçues pour recevoir des informations sur les progrès accomplis dans la poursuite de la cible de 2010 et des buts et des objectifs du Plan stratégique de la Convention et sur les stratégies et les programmes d'actions de la biodiversité nationale. Il est à noter que ce groupe n'a été développé que lorsqu'il est applicable puisque certains articles ou programmes de travail ne se rapportent pas entièrement à la cible de 2010 ou au plan stratégique;

/...

- **Groupe II:** contient une liste de questions dites “à long terme” destinées à souligner le besoin de remettre sans cesse à jour ces informations, quels que soient les changements qui pourraient survenir dans le format au présent ou au futur. Ces dispositions constituent une partie importante des obligations des Parties;
 - **Groupe III:** il contient une liste de questions basées sur toutes les décisions de la Conférence des Parties. En fusionnant les questions basées sur des décisions de la première à la cinquième réunions de la Conférence des Parties, une attention particulière a été portée: (I) aux décisions qui pourraient être supprimées ou fusionnées à la septième réunion de la Conférence des parties; (ii) à de substantives sections de décisions s’adressant aux Parties; (iii) à la formulation des questions de façon à ce qu’elles conservent autant que possible la terminologie des décisions. Le but de ce procédé est de réduire le nombre de questions et de concentrer le questionnaire sur les éléments de décisions de la Conférence des Parties qui pourraient apporter des informations utiles à de futures évaluations.
- (ii) Dans les sections consacrées au Programme de travail en cours, les questions ont été rassemblées en deux groupes, comme suit:
- **Le groupe I** contient des question basées sur l’ensemble des décisions de la Conférence des Partie priant les Parties d’agir en relation avec les programmes de travail. Dans la préparation de ces questions ont été prises en considération les mêmes questions que dans le groupe III ci-dessus;
 - **Le groupe II** contient une liste de questions basées sur certains éléments clés spécifiques aux programmes de travail, tels que buts, objectifs et activités. Trouver un bon équilibre entre la longueur du questionnaire, d’un côté, et la quantité/qualité de l’information requise, de l’autre, a été l’un des facteurs fondamentaux de l’élaboration de ce groupe.
- (b) Recommandations précises pour la mise au point du questionnaire:
- (i) Afin de réduire le nombre total de question, les questions individuelles sur des études de cas n’ont pas été incluses dans le projet. Un tableau a toutefois été mis au point en vue de l’harmonisation des demandes de soumission d’études de cas et informations connexes et de permettre ainsi une vue générale de la façon dont les Parties répondent à ces demandes;
 - (ii) Dans la mesure du possible, des questions appelant à des réponses/informations quantitatives ont été mises au point où approprié, particulièrement en ce qui concerne l’état et les tendances ainsi que les progrès accomplis dans la poursuite de la cible 2010.
 - (iii) Dans le même ordre d’idées, des tentatives d’incorporer quelques indicateurs dans certaines des questions en vue de faciliter une analyse des réponses à ces questions qui soit comparative et plus indicatrice ont été effectués. Cependant, le choix et l’utilisation

d'indicateurs dans le format du rapport ne sera appliqué qu'après approbation des Parties à la septième réunion de la Conférence des Parties;

- (iv) Au lieu de poser des questions spécifiques sur les obstacles à la mise en œuvre, un espace a été prévu à la fin de chaque section dans lequel les Parties sont invitées à porter les renseignements pertinents.

10. Un nouveau projet de format, révisé selon les lignes indiquées ci-dessus, a été mis à la disposition des membres du Bureau de la Conférence des Parties et du SBST-FA le 26 août 2003 pour commentaire. Au 5 septembre 2003, les commentaires de membres du Bureau de Belgique, Royaume-Uni, Fédération Russe et Slovénie avaient été reçus. Ces pays ont en général donné un avis défavorable en ce qui concerne la longueur du format et la charge de travail qu'elle pourrait placer sur les Parties répondantes. Pour réduire la longueur du questionnaire, ils recommandent que les questions déjà abordées dans les deuxièmes rapports nationaux et certains rapports thématiques soient retirés ou identifiées afin de permettre aux Parties de ne pas y répondre si elles n'ont pas de renseignements nouveaux à soumettre.

11. De plus, selon la Belgique, les questions devraient porter sur des données concrètes plutôt que sur des informations sur les processus administratifs. En d'autres termes, les questions devraient être orientées vers des réponses sur les conséquences ou impacts des activités de la mise en œuvre, plus particulièrement en ce qui concerne la réalisation des buts et objectifs du Plan stratégique de la Convention et les progrès accomplis dans la poursuite de la cible de 2010. De plus, la Belgique a suggéré l'inclusion de questions sur l'état et les tendances de la biodiversité.

12. La Fédération Russe s'inquiète du manque de disponibilité d'informations ou de renseignements pour répondre à certaines questions et recommande que les Parties aient la flexibilité de ne pas répondre aux questions pour lesquelles elles ne peuvent pas obtenir d'informations ou de renseignements pour y répondre.

13. Le format a été révisé une fois de plus pour refléter ces commentaires: le résultat final de ce procédé est annexé à cette note. En plus des innovations déjà mentionnées en paragraphe 12 ci-dessus, un effort supplémentaire a été déployé pour essayer de réduire la longueur du questionnaire et assurer que les questions soient concentrées sur des informations substantives. Dans ce but, de nombreuses questions d'ordre général ou administratif ont été supprimées ou assimilées à d'autres questions substantives.

ARTICLE II. IV. CONCLUSIONS

14. Le remaniement du projet de format porté en annexe est le résultat d'un effort intensif considérable, de deux révisions approfondies, et d'innombrables changements et amendements plus légers s'étalant sur deux ans. C'est un travail en cours, mais qui représente un grand pas en avant dans la tentative d'accéder à une information signifiante, relativement concise, fiable et bien structurée sur la mise en œuvre de la Convention au niveau national. Le nouveau format contient 53 cases et 247 questions (comparé aux 36 cases et 377 questions du deuxième rapport national). Les questions et leurs réponses à choix multiple sont maintenant mieux conçues afin d'éviter toute confusion et ambiguïté; les répétitions ont été éliminées et les instructions rendues aussi claires que possible. Les directives de la Conférence des Parties et d'autres réunions ont été incorporées, et les commentaires et requêtes des Parties réfléchies comme de droit.

15. Après ces efforts considérables de correction, il convient d'ajouter deux mots d'avertissement concernant la qualité d'ensemble du troisième rapport national et sa compétence en tant que source d'information. Tout d'abord, si les Parties choisissent systématiquement de ne pas répondre, dans les

/...

troisièmes et futurs rapports, à des questions déjà abordées dans les rapports précédants, l'absence de ces renseignements pourrait affecter le bon suivi de la mise en œuvre nationale. Deuxièmement, toujours en raison de la flexibilité de ne pas répondre à certaines questions, il est vraisemblable que les réponses des Parties varieront en taille et contenu. Bien qu'il est reconnu que de telles variations sont en elles-mêmes une source utile d'informations sur les limites ou les contraintes auxquelles doivent faire face les Parties dans la mise en œuvre de la Convention ou lorsqu'elles s'acquittent de leurs devoirs d'établir leurs rapports, les rapports en découlant, étant moins comparables, poseront de nouvelles difficultés quant aux futures analyses.

16. Le format révisé du troisième rapport national est porté en annexe à cette note.

ARTICLE III. V.RECOMMANDATIONS

17. La Conférence des Parties est priée de bien vouloir considérer le projet d'éléments d'une décision sur le troisième rapport national qui suit:

La Conférence des Parties

1. *Prend note* des recommandations de la réunion intersession sur le Programme de Travail Puriannuel et de la réunion sur le thème "2010-Le Défi de la Biodiversité Globale";
2. *Approuve* le format porté en annexe de cette note pour le troisième rapport national;
3. *Prie* les Parties de bien vouloir soumettre leur troisième rapport national;
 - (a) au plus tard le 15 mai 2005;
 - (b) dans l'une des langues officielles des Nations Unies;
 - (c) à la fois sur support imprimé et sur support informatisé;
4. *Conseille vivement* aux Parties soumettant leurs rapports dans une langue qui ne serait pas une langue officielle des Nations Unies de fournir une traduction en anglais;
5. *Recommande* aux Parties de préparer leurs rapports nationaux dans le cadre d'un processus de consultation ouvert à toutes les parties intéressées, selon ce qui conviendra, ou en puisant dans l'information recueillie par l'entremise d'autres processus de consultation;
6. *Demande* au Secrétaire de maintenir à l'étude ce format afin d'y incorporer les vues exprimées par les Parties et d'autres questions qui pourraient être soulevées à la suite de sa septième réunion et de mettre le format révisé à la disposition des Parties avant juillet 2004;
7. *Demande* aussi au Secrétaire Exécutif de:

Préparer une analyse sur la base des renseignements contenus dans les troisièmes rapports pour examen par la Conférence des Parties lors de sa huitième réunion, et de la mettre à disposition par l'entremise du bureau central;

Maintenir le format des rapports nationaux à l'étude, en prenant en considération les décisions pertinentes de la Conférence des Parties;

/...

Poursuivre en collaboration avec l'UNEP et autres conventions relatives à la diversité biologique l'élaboration et la mise en œuvre de propositions visant à rationaliser et harmoniser la présentation des rapports nationaux en prenant en considération les recommandations émises par le Groupe de la Gestion de l'Environnement et les résultats du plan d'action adopté à ces fins;

Invite le Programme de l'Environnement Mondial à poursuivre ses efforts de rationalisation de ses procédures pour faciliter aux pays en voie de développement et aux pays à économie en transition l'accès aux fonds disponibles pour la préparation de leurs rapports nationaux;

Invite les organisations du programme de l'environnement à faciliter la préparation des troisièmes rapports des Parties.

/...

Annexe I

LIGNES DIRECTRICES POUR LE TROISIEME RAPPORT NATIONAL

1. En vertu de l'article 26 de la Convention sur la Diversité Biologique, les Parties de la Convention sur la Diversité Biologique sont requises de présenter régulièrement un rapport à la Conférence des Parties. Le projet de format pour le troisième rapport national a été préparé en conformité avec les règles prévues au paragraphe 3 de la décision VI/25, en se basant sur les lignes directrices pour l'établissement des rapports nationaux adoptées par la Conférence des Parties au paragraphe 2 de sa décision V/19.

2. Ce projet de format cherche à équilibrer le besoin d'obtenir un maximum d'informations sur la mise en œuvre de la Convention, d'une part, et, de l'autre part, le besoin impératif de limiter ce rapport à des dimensions raisonnables. Comme expliqué ci-dessous, il est à espérer que les informations fournies aideront les Parties et la Conférence des Parties à revoir dans quelle mesure les dispositions de la Convention sont efficacement mises en œuvre.

3. Les requêtes des Parties demandant que les questions se concentrent davantage sur les résultats concrets de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique que sur une approche administrative cherchant à établir si une ou des règles ont été mises en œuvre ou non ont été prises en considération.

4. Les principales caractéristiques de ce projet de format sont portées ci-dessous:

Les questions sont basées sur les articles et programmes de travail de la Convention et sur ceux des éléments des décisions de la Conférence des Parties qui s'adressent spécifiquement aux Parties;

A la requête réitérée des Parties, toutes les questions sont devenues facultatives. Les Parties sont toutefois priées d'indiquer dans le tableau de la question 247 les questions auxquelles elles n'ont pas répondues et les raisons de cette non-réponse;

Le projet de format contient des questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans l'un des rapports thématiques (les questions répétées sont identifiées par le signe ♦), ce qui permettra de définir l'historique de certains problèmes et par là-même de leur évolution dans le temps. D'autres questions sont entièrement nouvelles. Comme il l'a été expliqué à l'alinéa (b) ci-dessus, toutes les questions, qu'elles soient nouvelles ou non, sont facultatives, et les Parties peuvent choisir de ne pas répondre à des questions déjà posées si elles pensent n'avoir aucune nouvelle information à y ajouter. Comme il l'a été expliqué à l'alinéa (b) ci-dessus, elles se doivent d'indiquer dans le tableau de la question 247 quelles sont les questions auxquelles elles ont choisi de ne pas répondre et les raisons de leur non-réponses;

Ce questionnaire comprend 53 cases numérotées en chiffres romains, et 247 questions numérotées en chiffres arabes. Des réponses écrites complètes doivent être insérées dans les cases; pour répondre aux autres questions, il suffit de cocher une ou plusieurs des réponses à choix multiple indiquées. Les premières ne peuvent pas être analysées électroniquement, mais les dernières seront entrées dans un analyseur électronique lorsque les rapports seront mis à la disposition du Secrétariat;

L'énoncé des questions suit d'aussi près que possible ceux des articles, programmes de travail et décisions. Les questions ont été formulées aussi simplement que possible.

5. En ce qui concerne les directions spécifiques sur l'utilisation du questionnaire:

Tout comme pour le deuxième rapport national, les Parties sont requises de soumettre leurs troisièmes rapports nationaux à la fois sous forme électronique et sur papier. Le format électronique utilise les logiciels WORD;

Les cases semblent petites sur les documents sur papier, mais elles peuvent être agrandies sur format électronique en plaçant le curseur dans la case et en appuyant plusieurs fois sur la touche "ENTRER". Veuillez agrandir la taille de vos cases selon vos besoins, et veiller à ce que toutes les informations puissent y être contenues. S'il vous faut ajouter de plus amples informations ou fournir un grand nombre de renseignements pour certaines réponses spécifiques, n'hésitez pas à le faire lorsque vous soumettez l'exemplaire sur papier de votre rapport;

Les questions sont à choix multiple; vous êtes invités à cocher la réponse qui vous paraît le mieux décrire la situation de votre pays. Si vous désirez cocher plus d'une réponse, ou que la question l'exige, n'hésitez pas à le faire;

De nombreuses questions sont suivies d'une case dans laquelle vous voudrez bien porter tous renseignements complémentaires pouvant clarifier ou enrichir votre réponse au-delà d'un simple cochage. Veuillez vous assurer que les renseignements supplémentaires fournis dans cette case se rapportent étroitement à la question précédente et sont aussi concis que possible. Il n'y a pas de limites pour la longueur des réponses mais, à titre d'indication, un maximum d'une ou deux pages sur chacun de ces points devrait suffire aux Parties pour donner des renseignements adéquats et utiles. Pour agrandir la taille de ces cases, veuillez utiliser le procédé décrit à l'alinéa (b) ci-dessus;

Veuillez marquer les cases prévues pour les questions à choix multiple d'un "X". Vous voudrez bien ne pas écrire, ni ajouter de symboles de quelque nature que ce soit, car ils ne peuvent être reconnus lors de l'analyse électronique subséquente;

En plus des cases prévues pour un certain nombre de questions, la possibilité vous est donnée, à la fin de chaque article et programme de travail, de donner de plus amples détails sur les impacts ou les résultats des actions entreprises par votre pays, particulièrement en ce qui concerne la réalisation des objectifs prioritaires de vos stratégies et/ou plans nationaux sur la biodiversité et, éventuellement, des buts et objectifs du Plan Stratégique de la Convention (2002-2010) et la poursuite de la cible de 2010 adoptée à la sixième réunion de la Conférence des Parties;

De plus, les Parties sont requises de fournir des informations sur les contraintes ou obstacles rencontrés durant la mise en œuvre des divers articles, dispositions et programmes de travail;

Quelques questions ne s'adressent qu'aux pays développés, d'autres aux pays en voie de développement ou à économie en transition seulement. Elles sont clairement identifiées. Veuillez vous assurer que vous répondez bien aux questions qui s'adressent à votre pays et non à un autre groupe. Vous n'avez pas besoin d'expliquer, à la question 247, pourquoi vous n'avez pas répondu à une question adressée à un groupe auquel vous n'appartenez pas;

6. Le Secrétaire exécutif serait heureux de recevoir tous commentaires sur la pertinence des questions et les difficultés rencontrées lors de la réponse aux questions et toutes autres recommandations relatives à l'amélioration de ces lignes directrices. La case LIII située à la fin du rapport est réservée à cet effet.

7. Il est recommandé aux Parties d'intéresser un éventail varié de participants dans la préparation du rapport afin d'assurer qu'il soit établi d'une façon participative et transparente. La case I placée au début du rapport a été prévue pour l'identification des groupes impliqués dans ce processus.

/...

8. Les informations fournies par les Parties ne seront utilisées ni pour classer les Parties ni pour comparer de toute autre façon que ce soit la mise en œuvre des Parties

Les Parties sont requises de soumettre leur troisième rapport national sous ce format au Secrétaire Exécutif avant le 15 mai 2005. Les parties sont requises de soumettre un exemplaire original portant signature par courrier postal et un exemplaire électronique sur disquette ou par courriel. Ce format sera aussi mis à disposition sur le site internet de la Convention <http://www.biodiv.org>.

Veillez compléter et envoyer le rapport national ainsi que les remarques nécessaires à:

LE SECRETAIRE EXECUTIF

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
World Trade Center
393 Rue St. Jacques Ouest, suite 300
Montréal, Québec
H2Y 1N9 Canada

Télécopie: (+1 514) 288 6588
Courriel: secretariat@biodiv.org

SOMMAIRE

IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE.....	16
QUESTIONNAIRE.....	17
Vues d'ensemble et choix de priorités	17
Article 5 – Coopération	21
Article 6 - Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable	23
Article 7 - Identification et surveillance.....	26
Décisions en matière de Taxonomie	29
Article 8 - Conservation <i>In situ</i>	33
Article 8(h) - Espèces exotiques.....	36
Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes.....	42
Article 9 - Conservation <i>Ex situ</i>	46
Article 10 - Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique	49
Article 11 - Mesures d'incitation	54
Article 12 - Recherche et formation	58
Article 13 - Éducation et sensibilisation du public.....	60
Article 14 - Évaluation de l'impact afin de minimiser les effets néfastes.....	63
Article 15 - Accès aux ressources génétiques	67
Article 16 - Accès à la technologie et transfert de technologie.....	71
Article 17 - Échange d'informations.....	73
Article 18 - Coopération technique et scientifique	74
Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages.....	78
Article 20 – Ressources financières	79
Approche fondée sur les écosystèmes	86
Écosystèmes des eaux intérieures.....	88
Diversité biologique marine et côtière	91
Diversité biologique agricole	95
Diversité biologique des forêts.....	104
Diversité biologique des terres arides et sub-humides	109
Opérations de la Convention	114

/...

IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE

Partie prenante	
CORRESPONDANT NATIONAL	
Nom complet de l'organisme	
Nom et titre de l'administrateur responsable	
Adresse	
Téléphone	
Fax	
Courriel	
ADMINISTRATEUR RESPONSABLE DU RAPPORT NATIONAL (SI DIFFÉRENT DU PREMIER)	
Nom complet de l'organisme	
Nom et titre de l'administrateur responsable	
Adresse	
Téléphone	
Fax	
Courriel	
SOUSSION	
Signature de l'administrateur responsable chargé de la soumission du rapport national	
Date de soumission	

QUESTIONNAIRE

Information sur la préparation du rapport

Encadrement I – Veuillez donner des informations sur la préparation de ce rapport, incluant les informations sur les parties prenantes impliquées ainsi que sur le matériel utilisé dans cette occasion.

Vue d'ensemble et choix de priorité

Encadrement II - Veuillez donner une vue d'ensemble de l'état et évolution des différents éléments constitutifs de la diversité biologique dans votre pays selon les informations et les données disponibles.

Encadrement III - Veuillez donner une vue d'ensemble des facteurs qui affectent la conservation et l'utilisation durable des éléments constitutifs variés de la diversité biologique de votre pays, incluant l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages venant de leur utilisation.

Encadrement IV - Veuillez donner un aperçu général du progrès accompli vers l'objectif 2010 qui a été adopté lors de la sixième réunion de la Conférence des parties (Veuillez donner des informations détaillés aux questions 177, 178 et 179).

/...

1. Veuillez indiquer, par un "x" dans la colonne appropriée ci-dessous, le niveau de priorité que votre pays accorde à l'application des articles variés, dispositions et leurs décisions associées, et qui ont rapport aux programmes de travail de la Convention.

Article/Disposition/Programme de travail	Niveau de priorité		
	Haut	Moyen	Bas
a) Article 5 – Coopération			
b) Article 6 – Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable			
c) Article 7 - Identification et surveillance			
d) Article 8 – Conservation <i>In-situ</i>			
e) Article 8(h) – Espèces exotiques			
f) Article 8(j) – Connaissances traditionnelles et dispositions connexes			
g) Article 9 – Conservation <i>Ex-situ</i>			
h) Article 10 – Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique			
i) Article 11 – Mesures d'incitation			
j) Article 12 – Recherche et formation			
k) Article 13 - Éducation et sensibilisation du public			
l) Article 14 – Évaluation de l'impact afin de minimiser les effets néfastes			
m) Article 15 - Accès aux ressources génétiques			
n) Article 16 - Accès à la technologie et transfert de technologie			
o) Article 17 – Échange d'informations			
p) Article 18 – Coopération scientifique et technique			
q) Article 19 – Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages			
r) Article 20 – Ressources financières			
s) Article 21 – Mécanisme de financement			
t) Diversité biologique agricole			

u) Diversité biologique des forêts			
v) Diversité biologique des eaux intérieures			
w) Diversité biologique marine et côtière			
x) Diversité biologique des terres arides et sub-humides			


2. Veuillez indiquer, par un "x" dans la colonne appropriée ci-dessous, la disponibilité des ressources que votre pays a besoin pour réaliser les articles variés, dispositions et leurs décisions associées, et relatives aux programmes de travail de la Convention.

Article/Disposition/Programme de travail	Disponibilité de ressources			
	Bonne	Adéquate	Limitée	Très Limitée
a) Article 5 – Coopération				
b) Article 6 – Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable				
c) Article 7 - Identification et surveillance				
d) Article 8 – Conservation <i>In-situ</i>				
e) Article 8(h) – Espèces exotiques				
f) Article 8(j) – Connaissances traditionnelles et dispositions connexes				
g) Conservation <i>Ex-situ</i>				
h) Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique				
i) Mesures d'incitation				
j) Recherche et formation				
k) Éducation et sensibilisation du public				

/...

b) Article 14 - Évaluation de l'impact afin de minimiser les effets néfastes				
c) Article 15 - Accès aux ressources génétiques				
d) Article 16 - Accès à la technologie et transfert de technologie				
e) Article 17 - Échange d'informations				
f) Article 18 - Coopération scientifique et technique				
g) Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages				
h) Article 20 - Ressources financières				
i) Article 21 - Mécanisme de financement				
j) Diversité biologique agricole				
k) Diversité biologique des forêts				
l) Diversité biologique des eaux intérieures				
m) Diversité biologique marine et côtière				
n) Diversité biologique des terres arides et sub-humides				
Éventuellement, veuillez indiquer ci-dessous les articles, dispositions et/ou programme de travail dont vous avez le plus besoin pour l'application au niveau national et les mettre dans l'ordre de priorité.				

Article 5 – Coopération


3.  Votre pays a-t-il mis en place une coopération active avec d'autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) Non	
b) Oui, coopération bilatérale (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, programmes internationaux (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, accords internationaux ou régionaux (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, autres formes de coopération (veuillez donner préciser ci-dessous)	
Détails sur la coopération avec les autres Parties.	

Décision VI/20 - Coopération avec d'autres organisations, initiatives et conventions

4. Votre pays a-t-il pris des mesures pour harmoniser, sur le plan national, les politiques et programmes dans le but d'optimiser la cohérence, les synergies et l'efficacité dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (MEAs) et les initiatives régionales pertinentes ?	
a) Non	
b) Non, mais les mesures sont sous considération	
c) oui, quelques mesures sont en cours (veuillez préciser ci-dessous)	
d) oui, des mesures compréhensives sont en cours (veuillez préciser ci-dessus)	
Détails sur l'harmonisation des politiques et programmes au niveau national.	

5. Quelle priorité accorde votre pays à la conservation et, où applicable, à l'utilisation durable des espèces migratoires comparativement aux autres questions relatives à la diversité biologique? [Cette question est développée sur la base de la décision VI/20 et incluse dans le programme conjoint de CBD et de la Convention des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS).]	
a) Haut	
b) Moyen	
c) Bas	

/...

 Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

6. Est-ce que les espèces migratoires et leurs habitats ont été adressés dans vos stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique (NBSAP)? (Cette question est développée sur la base de la décision VI/20 et incluse dans le programme conjoint de travail de CBD et CMS.)	
a) Oui	
b) Non	
Si OUI, veuillez décrire brièvement ces évaluations	
a) Conservation, utilisation durable et/ou restauration des espèces migratoires	
b) Conservation, utilisation durable et/ou restauration des habitats des espèces migratoires, incluant les aires protégées	
c) Réduction au minimum ou élimination des barrières ou obstacles à la migration	
d) Recherche et surveillance des espèces migratoires	
e) Mouvements trans-frontières	
Si NON, veuillez indiquer brièvement ci-dessous	
a) L'étendue de l'évaluation des espèces migratoires au niveau national de votre pays	
b) Coopération avec les autres pays depuis 2000	

Décision VI/27 A – Mise en oeuvre de la Convention, et notamment des actions prioritaires dans les stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique

7. Votre pays travaille-t-il avec d'autres Parties pour développer des mécanismes et des réseaux régional, sous-régional, et international pour supporter la mise en oeuvre de la Convention?	
a) Non	
b) Non, mais des consultations sont en cours	
c) Oui, certains mécanismes et réseaux établis (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mécanismes existants sont en train d'être renforcés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur le développement des mécanismes et réseaux régionaux, sous régionaux	

Encadrement V – Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en terme


- (a) **Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),**
- (b) **Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,**
- (c) **Progrès vers l'objectif de 2010.**

--


Encadrement VI - Veuillez élaborer les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

--


Article 6 – Mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable

8.  Sur l'article 6(b): Vos stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique couvrent-ils l'intégration d'autres activités sectorielles?	
a) Non	
b) Oui, certains secteurs	
c) Oui, tous les secteurs majeurs	
d) Oui, tous les secteurs	

Décision II/7 et décision III/9- Examen des Articles 6 et 8

9.  Votre pays a-t-il établi des cibles mesurables dans le cadre de vos stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, cibles mesurables sont encore à la première étape de développement	
c) Non, mais cibles mesurables sont à une étape avancée de développement	
d) Oui, cibles pertinentes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, rapports sur la mise en oeuvre des cibles pertinentes disponibles	
Autres observations sur les cibles établies selon les stratégies et plans d'action.	

/...

 Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

--

Décision III/21 - Relations entre la Convention et la Commission sur le développement durable (CSD) et les autres Conventions relatives à la diversité biologique

10. <input type="checkbox"/> Est-ce que les correspondants nationaux de la Convention et les autorités compétentes de la Convention de Ramsar, de la Convention de Bonn et de la Convention sur le commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacés d'extinction (CITES) coopèrent à la mise en œuvre de ces conventions dans le but d'éviter de faire le travail en double?	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes de coordination potentiels sont identifiés	
c) Oui, certains mécanismes de coordination en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mécanismes en vigueur en révision	
Autres informations sur la coordination des correspondants nationaux de différentes conventions.	

Décision VI/27 A - Mise en oeuvre de la Convention, et notamment des actions prioritaires dans les stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique

11. Votre pays a-t-il identifié les actions prioritaires dans ses stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais la révision est en cours	
c) Oui, actions prioritaires identifiées (veuillez préciser)	
Autres commentaires sur les actions prioritaires identifiées.	

12. Votre pays révisé-t-il périodiquement ses stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique à la lumière des expériences de la mise en oeuvre?	
a) Non	

b) Non, mais révisions en cours	
c) Oui, NBSAP révisé (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, un mécanisme est en place pour réexaminer et réviser périodiquement NBSAP (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la révision des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique (NBSAP).	

13. Votre pays accorde-t-il une priorité à l'intégration de la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ainsi qu'au partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents?	
a) Non	
b) Oui, dans certains secteurs (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, dans les secteurs importants (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans tous les secteurs (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'intégration de la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et le partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents.	

Encadrement VII - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable)
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010

--


Encadrement VIII - Veuillez élaborer les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.


/...

◆ Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.


--

Article 7 - Identification et surveillance


14.  Sur l'article 7(a): votre pays dispose-t-il un programme d'inventaire et/ou surveillance en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et écosystèmes?	
a) Non	
b) Oui, aux niveaux génétiques, des espèces ou écosystèmes seulement (veuillez préciser et donner des détails ci-dessous)	
c) Oui, à certains niveaux (veuillez préciser et donner des détails ci-dessous)	
d) Oui, à tous les niveaux (veuillez donner des détails ci-dessous)	
Autres commentaires sur les programmes d'inventaires en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et écosystèmes.	

15.  Sur l'article 7(c): Votre pays surveille-t-il ces activités qui ont un effet néfaste sur la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, un programme est encore au premier stade de développement	
c) Non, mais le programme est à un stade avancé de développement	
d) Oui, certains programmes en place (veuillez préciser)	
e) Oui, programmes compréhensibles en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les programmes de surveillance de ces activités qui ont un effet néfaste sur la diversité biologique	


--

16.  Sur l'article 7(d): Votre pays coordonne-t-il la collecte et la gestion d'information au niveau national?	
a) Non	
b) Non, mais certains mécanismes or systèmes sont à l'étude	
c) Oui, certains mécanismes ou systèmes sont en train d'être établis	
d) Oui, certains mécanismes ou systèmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, un système relativement complet en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur la coordination de la collecte et la gestion d'information.	


Décision III/10 - Identification, surveillance et évaluation

17.  Votre pays a-t-il identifié les indicateurs nationaux de diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais l'identification des indicateurs potentiels est en cours	
c) Oui, quelques indicateurs identifiés (veuillez décrire)	
d) Oui, un ensemble relativement complet d'indicateurs identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les indicateurs identifiés.	

Décision V/7 - Identification, surveillance et évaluation, et indicateurs

18.  Votre pays a-t-il mis en place une coopération active avec les autres pays en matière d'indicateurs, de surveillance et d'évaluation?	
---	--

/...

 Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

a) Non	
b) Oui, coopération limitée	
c) oui, coopération importante sur certains points (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, coopération importante sur de nombreux points (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les questions de coopération avec les autres pays en matière d'indicateurs, de surveillance et d'évaluation.	

Décision VI/7 - Identification, surveillance, indicateurs et évaluations

19. Votre pays applique-t-il les directives annexées à la Décision VI/7?	
a) Non	
b) Non, mais étude en cours pour les adapter aux besoins nationaux	
c) Oui, quelques aspects (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, la plupart des aspects (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les directives appliquées par votre pays.	

Encadrement IX - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable)**
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,**
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.**


--


Encadrement X - Veuillez élaborer les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.


--


Décisions en matière de Taxonomie

Décision IV/1 - Rapport et recommandations de la troisième réunion du SBSTTA (en partie)


20.  Votre pays a-t-il développé un plan d'action national en matière de taxonomie?	
a) Non	
b) Non, mais un plan est à ses premières étapes de développement	
c) Non, mais un plan est à une étape avancée de développement	
d) Oui, un plan d'action est en place (veuillez donner les détails ci-dessous)	
e) Oui, rapports sur l'application disponibles (veuillez donner les détails ci-dessous)	
Autres informations sur le plan d'action national en matière de taxonomie de votre pays.	

21.  Votre pays investit-il à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays?	
a) Non	
b) Oui	
Autres informations sur l'investissement à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays.	

22.  Votre pays a-t-il adopté des niveaux quelconques de structure internationalement convenus pour abriter les collections?	
a) Non	
b) Non, mais l'adoption est sous considération	
c) Oui, mise en oeuvre en cours par certaines collections	
d) Oui, mise en oeuvre en cours par toutes les grandes collections	

23.  Votre pays a-t-il mis sur pied des programmes de formation en matière de taxonomie, incluant l'envoi du personnel pour travailler dans des stages à l'étranger?	
a) Non	
b) Oui (veuillez donner les détails ci-dessous)	
Détails sur les programmes de formation en taxonomie.	

/...

 Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

--

24. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la stabilité financière et administrative des institutions responsables des inventaires de la diversité biologique et des activités taxonomiques?

a) Non	
b) Non, mais des mesures sont sous considération	
c) Oui, pour certaines institutions	
d) Oui, pour toutes institutions principales	

Décision V/9 - Initiative mondiale en matière de taxonomie (GTI): Mise en oeuvre et progression des suggestions d'actions

25. Votre pays a-t-il travaillé sur le renforcement des ses capacités en matière de recherche taxonomique?

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les efforts pour augmenter les capacités en matière de recherche taxonomique.

--

Décision VI/8 - Initiative mondiale en matière de taxonomie

26. Est-ce que votre pays encourage et met en oeuvre le programme de travail pour le GTI?

a) Non	
b) Non, mais des plans sont en cours de développement	
c) Oui, certaines activités en cours d'être appliquées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, la plupart des activités en cours d'être appliquées (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur la promotion et l'application du programme de travail pour GTI.

--

27. Votre pays collabore-t-il avec les initiatives nationales, régionales, sous-régionales et mondiales en cours, ainsi que les partenariats et les institutions en place afin de mettre en oeuvre le programme de travail, incluant l'évaluation des besoins régionaux en matière de taxonomie et l'identification des priorités au niveau régional?

a) Non	
b) Non, mais des programmes de collaboration sont au stade de développement	
c) Oui, des programmes de collaboration sont en cours d'être appliqués (veuillez donner les détails ci-dessous)	
Autres informations sur la collaboration que votre pays a mise en place pour appliquer le programme de travail pour le GTI.	

Annexe à la décision VI/8 - Programme de travail pour l'Initiative mondiale en matière de taxonomie

28. Votre pays a-t-il fait une évaluation des besoins et capacités en matière de taxonomie au niveau national pour l'application de la Convention?

a) Non	
b) Oui, évaluation de base faite (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et capacités trouvés)	
c) Oui, évaluation complète faite (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et capacités trouvés)	
Autres commentaires sur l'évaluation nationale des besoins et capacités en matière de taxonomie.	

29. Votre pays a-t-il mis en place des systèmes et infrastructure nécessaires sur le plan de ressources humaines pour obtenir, rassembler et entretenir les spécimens biologiques sur lesquelles reposent les connaissances taxonomiques?

a) Non	
b) Non, mais des systèmes sont en cours de développement	
c) Oui (veuillez donner des détails supplémentaires ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement des systèmes et infrastructure nécessaires sur le plan de ressources humaines pour obtenir, rassembler et entretenir les spécimens biologiques	

30. Votre pays facilite-t-il la mise en place d'une infrastructure/système amélioré et efficace pour l'accès aux informations taxonomiques?

a) Non	
b) Non, mais des programmes sont en cours de développement	

/...

◆ Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

c) Oui, accès amélioré aux informations taxonomiques pour certains domaines thématiques et questions intersectorielles de CBD	
d) Oui, accès amélioré aux informations taxonomiques pour la plupart des domaines thématiques et questions intersectorielles de CBD	

31. Votre pays travaille-t-il, en collaboration avec d'autres Parties, à renforcer les capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès à, et à la génération des informations taxonomiques?	
a) Non	
b) Oui, des programmes pertinents en cours de développement	
c) Oui, certaines activités entreprises dans ce domaine (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, beaucoup d'activités entreprises dans ce domaine (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le renforcement des capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès à, et à la génération des informations taxonomiques global en collaboration avec d'autres Parties.	


32. Votre pays a-t-il développé un support en matière de taxonomie pour la mise en oeuvre du programme de travail de la Convention?	
a) Non	
b) Oui, pour la diversité biologique des forêts	
c) Oui, pour la diversité biologique marine et côtière	
d) Oui, pour la diversité biologique des terres arides et sub-humides	
e) Oui, pour la diversité biologique des eaux intérieures	
f) Oui, pour la diversité biologique des montagnes	

33. Votre pays a-t-il développé un support en matière de taxonomie pour la mise en oeuvre des questions intersectorielles de la Convention?	
a) Non	
b) Oui, pour l'accès et le partage des avantages	
c) Oui, pour l'Article 8(j)	
d) Oui, pour l'approche par écosystème	
e) Oui, pour évaluation, surveillance et indicateurs de l'impact	
f) Oui, pour les aires protégées	
g) Oui, pour les autres questions (veuillez préciser ci-dessous)	


Autres commentaires sur le développement du support pour l'application des questions intersectorielles de la Convention.

Article 8 – Conservation *In situ*

[Excluant les paragraphes (h) et (j)]


34.  Sur l'article 8(a): Votre pays a-t-il mis sur pied un système de zones protégées visant à conserver la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mais un système est en cours d'étude	
c) Non, mais un système est au stade de développement	
d) Oui, des systèmes nationaux d'aires protégées en place	
e) Oui, des systèmes en cours de révision et l'expansion planifiée	

35.  Sur l'article 8(b): votre pays a-t-il adopté des lignes directrices nationales pour le choix, la création et la gestion des aires protégées?

a) Non	
b) Non, à l'étude	
c) Oui (veuillez donner les détails ci-dessous)	
d) Oui, directives en cours de révision et augmentées	


Autres informations sur les directives que votre pays a adoptées pour le choix, la création et la gestion des aires protégées.

36.  Sur l'article 8(e): Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir un développement durable et écologiquement sain dans les zones adjacentes aux zones protégées?

a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures plus ou moins compréhensives en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures qui favorisent le développement durable et écologiquement sain dans les zones adjacentes aux zones protégées.

/...

 Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

--

37. ♦ Sur l'article 8(f): Votre pays a-t-il pris des mesures pour remettre en état et restaurer les écosystèmes dégradés et favoriser la reconstitution des espèces menacées?

a) Non

b) Non, mais des mesures potentielles sont à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les mesures de réhabilitation et de restauration des écosystèmes dégradés.

38. ♦ Sur l'article 8(i): Votre pays a-t-il fait des efforts pour offrir les conditions nécessaires afin d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs?

a) Non

b) Non, mais des mesures potentielles sont en train d'être identifiées

c) Oui, certaines mesures entreprises (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, mesures complètes entreprises (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur les mesures prises pour offrir les conditions nécessaires afin d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs.

39. ♦ Sur l'article 8(k): Votre pays a-t-il formulé ou maintenu en vigueur les législations et/ou d'autres dispositions réglementaires pour protéger les espèces et populations menacées?

a) Non

b) Non, mais législation est à son premier stade développement

c) Oui, stade avancé de développement

d) Oui, législation ou autres mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur la législation et/ou réglementations pour la protection des espèces et populations menacées.

40. ◆ Sur l'article 8(l): Votre pays régleme ou gère-t-il les processus pertinents ainsi que les catégories d'activités déterminés à l'Article 7 pouvant entraîner des effets aduers importants sur la diversité biologique?

a) Non

b) Non, mais procédés et catégories sont sous considération

c) Oui, mais à un point limité

d) Oui, à un point avancé

Encadrement XI - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),**
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,**
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.**

--

Encadrement XII - Veuillez élaborer les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

--

/...

◆ Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

Article 8(h) – Espèces exotiques

41. <input type="checkbox"/> Votre pays a-t-il identifié les espèces exotiques introduites dans son territoire?	
a) Non	
b) Oui, mais seulement les nouvelles ou récentes introductions de principales espèces menaçantes	
c) Oui, mais seulement les nouvelles ou récentes introductions (de n'importe quelle/toutes espèces)	
d) Oui, la plupart ou toutes les espèces	


42. Votre pays a-t-il établi un système pour détecter l'introduction des espèces exotiques?	
a) Non	
b) Oui, le système détecte les nouvelles introductions de principales espèces menaçantes	
c) Oui, le système détecte les nouvelles introductions de n'importe quelle espèce	
d) Oui, un système élaboré a détecté/détecte toutes les introductions	

43. <input type="checkbox"/> Votre pays a-t-il évalué les risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces?	
a) Non	
b) Oui, mais seulement certaines espèces exotiques menaçantes	
c) Oui, pour la plupart des espèces exotiques (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur l'évaluation de risques posés aux écosystèmes, habitats ou espèces par l'introduction de ces espèces exotiques.	


44. <input type="checkbox"/> Votre pays a-t-il pris des mesures pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont sous considération	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces

Décision V/8 - Espèces exotiques constituant une menace pour les écosystèmes, les habitats et les espèces

45.  Dans le cadre du problème des espèces exotiques envahissantes, votre pays a-t-il développé ou s'est t-il impliqué dans les mécanismes de coopération internationale, y compris l'échange de meilleures pratiques?

- a) Non
- b) Oui, coopération bilatérale
- c) Oui, coopération régionale
- d) Oui, coopération multilatérale

46.  Dans le cadre de son travail sur les espèces exotiques envahissantes, votre pays utilise t-il de façon adéquate l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique ?

- a) Non
- b) Oui (veuillez expliquer)


Autres commentaires sur l'utilisation de l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique dans le cadre du travail sur les espèces exotiques envahissantes.

Décision VI/23 – Espèces exotiques qui menacent des écosystèmes, des habitats ou des espèces

47. Est-ce que votre pays encourage et applique les Principes directeurs?

- a) Non
- b) No, mais les directives sont à l'étude
- c) Non, mais des programmes pertinents sont au stade de développement

/...

 Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

d) Oui, certains principes sont en cours d'être appliqués (veuillez donner plus de détails ci-dessous)	
e) Oui, la plupart des principes ont en cours d'être appliqués(veuillez donner plus de détails ci-dessous)	
Autres commentaires sur la promotion et l'application des Principes directeurs.	

48. Votre pays a-t-il identifié les besoins et priorités nationaux pour l'application des Principes directeurs?	
a) Non	
b) Non, mais les besoins et priorités sont à l'étude	
c) Oui, besoins et priorités nationaux identifiés (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et priorités identifiés)	
Autres commentaires sur l'identification des besoins et priorités nationaux.	

49. Votre pays a-t-il créé des mécanismes pour coordonner les programmes nationaux afin d'appliquer les Principes directeurs?	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes sont en cours de développement	
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mécanismes créés pour coordonner les programmes nationaux afin d'appliquer les Principes directeurs.	

50. Votre pays a-t-il révisé les politiques, législation et institutions pertinentes à la lumière des Principes directeurs, et modifié ou développé ces politiques, législation et institutions?	
a) Non	
b) Non, mais révisions en cours	
c) Oui, révision complétée et modifications proposées	
d) Oui, ajustement et développement en cours	

e) Oui, certains ajustements et développement complétés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les révision, modification ou développement des politiques, législation et institutions à la lumière des Principes directeurs.	

51. Votre pays a-t-il encouragé la coopération entre les différents secteurs afin d'améliorer la prévention, détection précoce, éradication et/ou contrôle des espèces exotiques envahissantes?	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes potentiels de coordination sont sous considération	
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la coopération entre les secteurs variés.	

52. Votre pays collabore-t-il avec ses partenaires commerciaux et pays avoisinants pour protéger la diversité biologique dans les écosystèmes contre les menaces posées par les espèces exotiques qui traversent les frontières internationales?	
a) Non	
b) Non, mais une collaboration est à l'étude	
c) Oui, des programmes pertinents de collaboration en cours de développement	
d) Oui, programmes en place (veuillez spécifier les mesures prises à cet effet)	
Autres commentaires sur la collaboration avec les partenaires commerciaux et pays avoisinants.	

/...

53. Votre pays développe-t-il des capacités en matière d'utilisation des évaluations de risques pour adresser les menaces que les espèces exotiques envahissantes posent sur la diversité biologique, et intègre-t-il ces méthodes dans EIA (Évaluation de l'impact environnemental) et SEA (Évaluations environnementales stratégiques)?	
a) Non	
b) Non, mais des programmes à cette fin sont en cours de développement	
c) Oui, certains efforts pour développer la capacité dans ce domaine sont en cours (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, activités pertinentes complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur la capacité de développer des solutions pour adresser les menaces des espèces exotiques.	

54. Votre pays a-t-il mis au point des mesures financières, ainsi que d'autres politiques et outils, pour promouvoir les activités visant à réduire la menace que constituent les espèces envahissantes.	
a) Non	
b) Non, mais des mesures et politiques sont en cours de développement	
c) Oui, certains mesures, politiques et outils en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures et outils complètes (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement des mesures financières, ainsi que d'autres politiques et outils, pour promouvoir les activités.	

55. Votre pays a-t-il incorporé les considérations touchant aux espèces exotiques envahissantes dans les stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique, et dans les stratégies et politiques sectorielles et intersectorielles?	
a) Non	
b) Non, mais le sujet est à l'étude	
c) Non, mais des mesures à cet effet sont en cours (veuillez préciser ci-dessous)	
d) oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur l'incorporation des considérations touchant aux espèces exotiques envahissantes dans NBSAP, et les stratégies et politiques sectorielles et intersectorielles?	

--

56. Votre pays a-t-il encouragé et entrepris des recherche et évaluation sur les sujets identifiés dans les sections (a) à (j) du paragraphe 24 de la décision VI/23?	
a) Non	
b) Oui, évaluation et recherche entreprises sur certains points (veuillez préciser)	
c) Oui, évaluation et recherche entreprises sur la plupart des points (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les recherche et évaluation sur les sujets identifiés dans les sections (a) à (j) du paragraphe 24 de la décision VI/23.	

57. Votre pays a-t-il élaboré et mis à disposition des outils techniques et des informations connexes afin d'appuyer les efforts de prévention, de détection rapide, de surveillance, d'éradication et/ou de contrôle des espèces exotiques envahissantes?	
a) Non	
b) Non, mais des outils pertinents sont en cours de développement	
c) Oui (veuillez fournir la liste d'outils développés)	
Autres commentaires sur les outils techniques et des informations connexes.	


Encadrement XIII - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.

--

Encadrement XIV - Veuillez élaborer les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

/...

 Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

--

Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes

58. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer le respect, la préservation et le maintien des connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures pour assurer que les connaissances traditionnelles, innovations et pratiques soient respectées, préservées et maintenues.	

59. Votre pays oeuvre-t-il à encourager le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques?

a) Non	
b) Non, mais mécanismes potentiels sont en cours d'identification	
c) Oui, certains mécanismes et dispositions en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mécanismes et dispositions pertinents en place (mécanismes et dispositions en place)	
Autres informations sur les mécanismes et dispositions pour le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques.	


Décision III/4 et Décision IV/9 - Mise en oeuvre de l'Article 8 (j)


60. Votre pays a-t-il développé une législation nationale et des stratégies correspondantes pour la mise en oeuvre de l'Article 8 j)?

a) Non	
--------	--


b) Non, mais législation au premier stade de développement	
c) Oui, législation au stade avancé de développement	
d) Oui, législation ou autres mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur une législation nationale et des stratégies pour la mise en oeuvre de l'Article (8 j).	

Décision V/16 - Article 8(j) et dispositions connexes

61.  Votre pays a-t-il fourni un soutien financier et des ressources techniques et humaines adéquats à la mise en oeuvre du programme de travail?	
a) Non	
b) Oui, soutien limité (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, important soutien (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur un soutien financier et des ressources techniques et humaines adéquats à la mise en oeuvre du programme de travail.	

62.  Votre pays, en collaboration avec les communautés autochtones et locales, a-t-il soutenu le développement de registres des connaissances traditionnelles, des innovations et des pratiques de ces dernières?	
a) Non	
b) Non, mais développement en cours	
c) Oui, registre établi (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur le registre des connaissances traditionnelles, des innovations et des pratiques.	

/...

 Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

Décision VI/10 - Article 8(j) et dispositions connexes

63. Votre pays a-t-il tenu compte des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles dans les études sur les impacts environnementaux, sociaux et culturels?	
a) Non	
b) Oui, connaissances traditionnelles considérées et incluses dans les études de certains secteurs	
c) Oui, connaissances traditionnelles considérées et incluses dans les études de la plupart des secteurs	

64. Votre pays supporte-t-il le renforcement des capacités visant à faire participer pleinement et effectivement les communautés autochtones et locales dans la prise de décision concernant la préservation, le maintien et l'utilisation des connaissances traditionnelles?	
a) Non	
b) Non, mais les programmes et mécanismes de renforcement de capacité en cours de développement	
c) Oui, certains programmes de renforcement de capacité développés	
d) Oui, mécanismes mis en place (veuillez donner plus de détails ci-dessous)	
Autres commentaires sur le renforcement des capacités visant à faire participer pleinement et effectivement les communautés autochtones et locales dans la prise de décision concernant la préservation, le maintien et l'utilisation des connaissances traditionnelles.	

65. Votre pays a-t-il pris des mesures pour établir ou améliorer des liens opérationnels entre leurs organismes gouvernementaux s'occupant de la propriété intellectuelle, les correspondants nationaux et les communautés autochtones et locales afin d'être mieux à même de coordonner et d'adopter les mesures visant à protéger leurs connaissances traditionnelles?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures sont en cours	
c) Oui, liens établis et mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mesures prises pour établir ou améliorer des liens opérationnels .	

66. Votre pays a-t-il entrepris des projets pilotes qui impliquent les communautés autochtones et locales dans l'évaluation de l'efficacité des régimes de droits de propriété intellectuelle en vigueur (IPR) des méthodes contractuelles et des nouveaux systèmes en cours d'élaboration comme moyens de protection des connaissances ?	
a) Non	
b) Non, mais des projets sont en cours de développement	
c) Oui, des projets en cours d'application	
d) Oui, résultats des projets disponibles (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les projets pilotes en cours.	

67. Votre pays encourage-t-il la divulgation de l'origine des connaissances traditionnelles pertinentes dans les applications pour les droits de propriété intellectuelle et dans l'examen des demandes de brevet qui utilisent les connaissances traditionnelles ?	
a) Non	
b) Oui (veuillez donner plus de détails ci-dessous)	
Autres informations sur l'encouragement de votre pays sur la divulgation de l'origine des connaissances traditionnelles pertinentes dans les applications pour les IPR et dans l'examen des demandes de brevet	

68. Votre pays a-t-il évalué les implications du Traité international sur les ressources génétiques des plantes pour l'alimentation et l'agriculture sur les questions relevant de l'article 8 (j) et des dispositions connexes?	
a) Non	
b) Non, mais évaluation en cours	
c) Oui, évaluation complétée (veuillez donner un aperçu des résultats de l'évaluation)	
Autres commentaires sur l'évaluation des implications du Traité international sur les ressources génétiques des plantes pour l'alimentation et l'agriculture sur les questions relevant de l'article 8 (j) et des dispositions connexes?	

/...

69. Votre pays a-t-il évalué les impacts potentiels de l'application de technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques (GURTs) sur les communautés autochtones et locales et sur les droits des agriculteurs	
a) Non	
b) Non, mais évaluation en cours	
c) Oui (veuillez donner des détails sur l'évaluation)	
Autres commentaires sur l'évaluation les impacts potentiels de l'application de technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur les communautés autochtones et locales et sur les droits des agriculteurs.	

Encadrement XV - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de


- (a) La réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) La réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Les Progrès vers l'objectif de 2010.

--

Encadrement XVI - Veuillez élaborer les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

--

Article 9 – Conservation *Ex situ*

70.  Sur l'article 9(a): Votre pays a-t-il adopté de mesures pour conserver <i>ex situ</i> des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays et provenant de l'extérieur de votre pays ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures adoptées pour la conservation <i>ex situ</i> des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays et provenant de l'extérieur de votre pays.	

71. ♦ Sur l'article 9(b): Votre pays a-t-il mis en place et entretenu des installations de conservation <i>ex situ</i> et de recherche pour les plantes, les animaux et les micro-organismes qui représentent des ressources génétiques originaires de votre pays et d'un autre pays?	
a) Non	
b) Non, mais des installations sont en cours	
c) Oui, certaines installations établies et entretenues	
d) Oui, nombreuses installations établies et entretenues	

72. ♦ Sur l'article 9(c): Votre pays a-t-il adopté des mesures en vue d'assurer la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mesures pour la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions.	

73. ♦ Sur l'article 9(d): Votre pays a-t-il pris des mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation <i>ex situ</i> de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces <i>in situ</i> ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation <i>ex situ</i> de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces <i>in situ</i> .	

/...

Décision VI/9 – Stratégie mondiale pour la conservation des plantes

74. Votre pays a-t-il développé des objectifs nationaux pour l'application de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes?	
a) Non	
b) Non, mais des objectifs potentiels en cours d'identification	
c) Non, mais des objectifs aux stades de développement	
d) Oui, objectifs développés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les objectifs développés pour l'application de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	

75. Votre pays a-t-il incorporé les objectifs identifiés dans la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes dans les plans, programmes et initiatives nationaux, y compris NBSAP?	
a) Non	
b) Non, mais l'incorporation de certains objectifs est à l'étude	
c) Oui, certains objectifs inclus dans certains plans et programmes (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, la plupart des objectifs inclus dans des plans et programmes importants (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur l'incorporation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes dans les plans, programmes et initiatives nationaux	

76. Votre pays a-t-il développé un système de surveillance afin d'évaluer l'état et l'évolution de, et les menaces à, la conservation des plantes et évalué le progrès dans la lutte contre la perte de la diversité des plantes?	
a) Non	
b) Non, mais un système de surveillance est en cours de développement	
c) Oui, certains programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, programmes importants en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le système de surveillance, incluant les développements of objectifs secondaires, données de base et indicateurs	

77. Vôtres pays collabore-t-il avec les pays voisins dans l'application de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes?	
a) Non	
b) Non, mais programmes de collaboration à l'étude	
c) Oui, programmes de collaboration en cours de développement	
d) Oui, programmes de collaboration inclus dans les plans de coopération en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les coopérations bilatérales ou régionales.	

Encadrement XVII - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de


- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.

--


Encadrement XVIII - Veuillez élaborer les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

--

Article 10 – Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique

78.  Sur l'article 10(a): Votre pays a-t-il intégré les considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures à l'étude	
c) Oui, dans certains secteurs pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	

/...

 Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

d) Oui, dans la plupart de secteurs les plus pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur l'intégration des considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national.	

79. ♦ Sur l'article 10(b): Votre pays a-t-il adopté des mesures concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures adoptées concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique.	

80. ♦ On Article 10(c): Votre pays a-t-il mis en place des mesures pour protéger et encourager l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures qui protègent et encouragent l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable.	

81. ♦ Sur l'article 10(d): Votre pays a-t-il mis en place des mesures qui aident les populations locales à développer et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été réduite ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	

d) Oui, mesures compréhensives en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures qui aident les populations locales à concevoir et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été appauvrie.	

82. ♦ Sur l'article 10(e): Votre pays encourage-t-il activement la coopération entre les autorités gouvernementales et le secteur privé dans le développement de méthodes d'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais mesures d'incitation en cours de développement	
c) Oui, certaines mesures d'incitation ou politiques en place	
d) Oui, mesures d'incitation ou politiques compréhensives en place	
e) Oui, l'analyse de l'application disponible	

Décision V/24 – L'utilisation durable comme problème multisectoriel

83. ♦ Votre pays a-t-il identifié des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs applicables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique ?	
a) Non	
b) Non, mais évaluation d'indicateurs potentiels en cours	
c) Oui, indicateurs identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'identification des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs.	

84. ♦ Votre pays a-t-il mis en œuvre des pratiques, des programmes et des politiques de développement durable, en particulier pour lutter contre la pauvreté?	
a) Non	
b) Non, mais des pratiques, programmes et politiques sont à l'étude	
c) Oui, certains politiques et programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, politiques et programmes compréhensifs en place (veuillez préciser ci-dessous)	

/...

♦ Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

Autres observations sur les programmes et politiques d'utilisation durable.	

85. <input type="checkbox"/> Votre pays a-t-il développé ou exploré des mécanismes afin d'impliquer le secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais mécanismes à l'étude	
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement des mécanismes afin d'impliquer le secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique.	

86. <input type="checkbox"/> Votre pays a-t-il identifié des domaines de préservation qui pourraient profiter de l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) Non	
b) Oui (veuillez donner des exemples ou des cas ci-dessous)	
Exemples ou cas de domaines de préservation identifiés qui pourraient profiter de l'utilisation durable de la diversité biologique.	

Décision V/25 - Diversité biologique et tourisme

87. <input type="checkbox"/> Votre pays a-t-il basé ses politiques, ses programmes et ses activités dans le domaine du tourisme durable en fonction d'une évaluation des interconnexions entre le tourisme et la diversité biologique ?	
a) Non	
b) Oui (veuillez expliquer ci-dessous)	
Veuillez indiquer jusqu'à quelle mesure votre pays a basé ses politiques, ses programmes et ses activités dans le domaine du tourisme durable en fonction d'une évaluation des interconnexions entre le tourisme et la diversité biologique.	

88. ◆ Votre pays a-t-il établi des mécanismes pour évaluer, surveiller et mesurer l'impact du tourisme sur la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mécanismes au premier stade de développement	
c) Non, mais mécanismes à un stade avancé de développement	
d) oui, mécanismes en place (veuillez expliquer)	
e) Oui, mécanismes en place en cours d'étude	
Autres commentaires sur la mise en oeuvre des mécanismes pour évaluer, surveiller et mesurer l'impact du tourisme sur la diversité biologique.	

89. ◆ Votre pays a-t-il établi des politiques d'habilitation et des structures législatives afin de compléter les efforts volontaires pour mettre en oeuvre efficacement le tourisme durable?	
a) Non	
b) Oui	
Autres commentaires sur l'étendue à laquelle votre pays a établi des politiques d'habilitation et des structures législatives afin de compléter les efforts volontaires pour mettre en oeuvre efficacement le tourisme durable.	

90. ◆ Votre pays a-t-il établi des mécanismes pour permettre la participation des communautés indigènes et locales dans le développement et la gestion des activités touristiques?	
a) Non	
b) Non, mécanismes aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, mécanismes en place (veuillez expliquer ci-dessous)	
e) Oui, mécanismes en place en révision	
Autres commentaires sur l'établissement de mécanismes pour permettre la participation des communautés indigènes et locales dans le développement et la gestion des activités touristiques.	

/...

91. ♦ Votre pays a-t-il établi des programmes de formation et d'éducation pour les opérateurs de tourisme afin d'augmenter leur sensibilisation aux impacts du tourisme sur la diversité biologique et rehausser la capacité technique au niveau local pour minimiser ces impacts?	
a) Non	
b) Non, mais programmes aux stades de développement	
c) Oui, programmes en place (veuillez expliquer ci-dessous)	
Autres commentaires sur les programmes de formation et d'éducation pour les opérateurs de tourisme.	

Encadrement XIX - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.

--

Encadrement XX - Veuillez décrire les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.


--

Article 11 – Mesures d'incitation

92. ♦ Votre pays a-t-il établi des programmes pour identifier et adopter des mesures économiquement et socialement rationnelles qui incitent à conserver et à utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique??	
a) Non	
b) Non, programmes aux premiers stades de développement	
c) Non, mais programmes aux stades avancés de développement	
d) Oui, certains programmes en place (veuillez expliquer ci-dessous)	
e) Oui, programmes compréhensifs en place (veuillez expliquer ci-dessous)	


Autres commentaires sur les programmes pour identifier et adopter des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique

(a) Décision III/18 – Mesures d'incitation


93.  Votre pays a-t-il développé d'établir des mécanismes et de démarches pour assurer l'incorporation adéquate des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes et autres dispositifs pertinents?

a) Non	
b) Non, mécanisme encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanisme aux stades avancés de développement	
d) Oui, mécanismes en place (veuillez expliquer ci-dessous)	
e) Oui, examen de l'impact des mécanismes disponible (veuillez expliquer ci-dessous)	

Autres commentaires sur les mécanismes et démarches pour incorporer des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes


94.  Votre pays a-t-il mis au point des programmes de formation et de renforcement des capacités afin de donner effet aux mesures d'incitation et de favoriser les initiatives du secteur privé?

a) Non	
b) Non, programme en cours de développement	
c) Oui, certains programmes en place	
d) Oui, nombreux programmes en place	

95.  Votre pays a-t-il intégré la prise en compte de la diversité biologique aux études d'impact, comme première étape dans la voie de la conception et de l'application des mesures d'incitation?

a) Non	
b) Oui	

/...


 Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

Décision IV/10 - Mesures visant à faire appliquer la Convention [en partie]


96. <input type="checkbox"/> Votre pays a-t-il identifié les menaces à la diversité biologique et les causes profondes de perte de la diversité biologique, incluant les acteurs pertinents, comme étape de la formulation des mesures d'incitation?	
a) Non	
b) Oui, certaines menaces identifiées (veuillez donner des détails ci-dessous)	
c) Oui, beaucoup de menaces identifiées (veuillez donner des détails ci-dessous)	
d) Oui, mesures adoptées basées sur les études (veuillez donner des détails ci-dessous)	
e) Oui, examen de la mise en oeuvre disponible (veuillez donner des détails ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures d'incitation adoptées pour éliminer menaces pour la diversité biologique et les causes profondes de l'appauvrissement de la diversité biologique.	

97. <input type="checkbox"/> Dans l'adoption des mesures d'incitation, votre pays tient-il compte des aspects économiques, sociaux, culturels et éthiques de la diversité biologique?	
a) Non	
b) Oui (veuillez expliquer ci-dessous)	
Veuillez expliquer dans quelle mesure votre pays tient compte des aspects économiques, sociaux, culturels et éthiques de la diversité biologique dans l'adoption des mesures d'incitation.	


98. <input type="checkbox"/> Votre pays a-t-il élaboré des cadres juridiques et de politique générale pour la conception et l'application de mesures d'incitation?	
a) Non	
b) Non, développement encore aux premiers stades	
c) Non, mais développement aux stades avancés	
d) Oui, cadres en place	
e) Oui, analyse de l'application disponible	

99.  Votre pays a-t-il décelé et envisagé d'éliminer les mesures d'incitation ayant des effets pervers?	
a) Non	
b) Non, mais programme d'identification en cours	
c) Non, programme établi mais les mesures d'incitation ayant des effets pervers pas entièrement neutralisées (veuillez expliquer ci-dessous)	
d) Oui, mesures d'incitation ayant des effets pervers identifiées et neutralisées (veuillez expliquer ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures d'incitation ayant des effets pervers identifiées et/ou neutralisées.	

Décision V/15 – Mesures d'incitation

100.  Votre pays a-t-il pris en considération les propositions pour la conception et l'application par les quelles ces mesures d'incitation peuvent soutenir les objectifs de la Convention sur la diversité biologique de votre pays?	
a) Non	
b) Non, mais les moyens sont à l'étude	
c) Oui, certains moyens identifiés (veuillez expliquer ci-dessous)	
d) Oui, un ensemble de moyens identifiés (veuillez expliquer ci-dessous)	
Autres informations sur les voies et les moyens par lesquels les mesures d'incitation pourraient soutenir les objectifs de la Convention.	

/...

 Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

Décision VI/15 – Mesures d’incitation

101. Est-ce que votre pays prend en considération les propositions concernant la conception et l’application des mesures d’incitation dans l’annexe I de cette décision quand il étudie la conception et l’application des mesures d’incitation pour la conservation et l’utilisation durable de la diversité biologique?	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les propositions quand votre pays étudie la conception et l’application des mesures d’incitation pour la conservation et l’utilisation durable de la diversité biologique.	

102. Votre pays a-t-il supporté financièrement le programme de travail sur les mesures d’incitation?	
a) Non	
b) Non, mais programme de support financier à l’étude	
c) Oui (veuillez expliquer ci-dessous)	
Autres informations sur le support financier apporté au programme de travail sur les mesures d’incitation.	

Encadrement XXI - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l’objectif de 2010.

--

Encadrement XXII - Veuillez décrire les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l’application de cet article et les décisions connexes.

--

Article 12 - Recherche et formation

103. ◊ Sur l'article 12(a): Votre pays a-t-il mis en place des programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable?	
a) Non	
b) Non, programmes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais programmes aux stades avancés de développement	
d) Oui, programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable?.	

104. ◊ Sur l'article 12(b): Votre pays favorise et encourage-t-il la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable ?	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable.	

105. ◊ Sur l'article 12(c): Votre pays encourage t-il et coopère t-il à l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques ?	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques.	

Encadrement XXIII - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),**
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,**
- (d) Progrès vers l'objectif de 2010.**

/...

◊ Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.


--

Encadrement XXIV - Veuillez décrire les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

--

Article 13 - Éducation et sensibilisation du public


(b) Décision IV/10 - Mesures visant à mettre en oeuvre la Convention

106.  Votre pays appuie-t-il les initiatives des grands groupes qui favorisent la participation des parties prenantes et qui incluent la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation?

a) Non

b) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur les initiatives des grands groupes qui favorisent la participation des parties prenantes et qui incluent la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation.

107.  Votre pays a-t-il illustré et traduit des dispositions de la Convention dans les langues locales afin d'éduquer et de sensibiliser le public sur les secteurs pertinents?


a) Non

b) Non, mais traduction en cours

c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)


d) Non applicable

Autres commentaires sur les initiatives des grands groupes qui favorisent la participation des parties prenantes et qui incluent la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation.

108.  Votre pays appuie-t-il les initiatives locales, nationales, sous-régionales et régionales visant à éduquer et à sensibiliser le public?

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur le support apporté aux programmes d'éducation locaux, nationaux, sous-régionaux et régionaux.	

Décision V/17 - Éducation et sensibilisation du public


109.  Votre pays soutient-il le renforcement des capacités sur les plans de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public (CEPA) comme faisant partie d'un plan d'action/stratégie nationale de biodiversité, incluant l'attribution de bourses d'étude?	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le support apporté au renforcement des capacités sur les plans de l'éducation comme faisant partie d'un plan d'action/stratégie nationale de biodiversité.	

Décision VI/19 - Communication, éducation et sensibilisation du public (CEPA)

110. Votre pays a-t-il développé un portail électronique pour CEPA et a-t-il été connecté au Centre d'échange de la Convention (CHM) et aux autres réseaux/websites d'éducation environnementale des organisations des Nations Unies, des Organisations internationales gouvernementales (IGO), des Organisations non gouvernementales (NGO), des universités, etc... ?	
a) Non	
b) Non, mais un portail électronique est en cours de développement	
c) Oui, mais le portail électronique n'est pas connecté à CHM ou aux autres réseaux/websites	
d) Oui	

111. Votre pays encourage-t-il la communication, l'éducation et la sensibilisation du public au niveau communautaire?	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les efforts pour promouvoir la communication, l'éducation et la sensibilisation du public au niveau communautaire.	

/...

 Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

--

112. Votre pays encourage-t-il, pour la sensibilisation à la diversité biologique, les programmes bilatéraux, les programmes d'échange d'étudiants et de professionnels aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux?	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la promotion des programmes bilatéraux, des programmes d'échange d'étudiants et de professionnels aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux?.	

113. Votre pays a-t-il développé des programmes de sensibilisation des enfants?	
a) Non	
b) Oui, avec un portail électronique	
c) Oui, par l'intermédiaire des médias	
d) Oui, par l'intermédiaire des programmes scolaires et post scolaires	
e) Oui, autres (veuillez expliquer)	
Autres commentaires sur les programmes de sensibilisation développés pour les enfants.	


114. Votre pays met-il en œuvre certaines activités CEPA afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques adoptés par la Convention?	
a) Non (veuillez donner les raisons ci-dessous)	
b) Oui, certaines activités entreprises pour quelques questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, beaucoup activités entreprises pour la plupart des questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, activités compréhensives entreprises pour toutes les questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les activités CEPA afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques adoptés par la Convention.	

Encadrement XXV - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.


Encadrement XXVI - Veuillez décrire les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

Article 14 – Évaluation de l'impact afin de minimiser les effets néfastes


115.  Sur l'article 14.1(a): Votre pays a-t-il développé une législation pour exiger l'évaluation des impacts sur l'environnement (EIA) des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique?

- | | |
|--|--|
| a) Non | |
| b) Non, législation encore aux premiers stades de développement | |
| c) Non, mais législation aux stades avancés de développement | |
| d) Oui, législation en place (veuillez préciser ci-dessous) | |
| e) Oui, étude de l'application disponible (veuillez préciser ci-dessous) | |


Autres informations sur la législation pour exiger EIA des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique.

116.  Sur l'article 14.1(b): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique ?

/...

 Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.


a) Non	
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, mécanismes en place	

117.  Sur l'article 14.1(c): Votre pays participe-t-il aux accords bilatéraux, régionaux et/ou multilatéraux sur des activités susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale?


a) Non	
b) Non, mais évaluation des options à l'étude	
c) Oui, certaines complétées, les autres à l'étude (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les consultations bilatérales, régionales et/ou multilatérales sur des activités susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale.

--

118.  Sur l'article 14.1(d): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour prévenir et minimiser un dommage ou un danger qui trouve l'origine dans son territoire et qui menace la diversité biologique dans le territoire d'autres Parties ou dans des aires situées en dehors des limites de la juridiction nationale?

a) Non	
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, un mécanisme, basée sur des connaissances scientifiques présentes, est en place	

119.  Sur l'article 14.1(e): Vôtres pays a-t-il mis en place des mécanismes d'urgence au cas où des activités ou des événements présenteraient un danger grave ou imminent pour la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mécanisme encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanisme aux stades avancés de développement	
d) Oui, un mécanisme en place	

Autres observations sur les mécanismes nationaux d'urgence au cas où des activités ou des événements présente un danger grave ou imminent pour la diversité biologique.

--

--

120. ◊ Votre pays participe-t-il à des accords internationaux ou régionaux portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages infligés à la diversité biologique?	
a) Non	
b) Oui (veuillez donner les détails sur les accords)	
Autres commentaires sur les accords internationaux ou régionaux que votre pays a signés portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages infligés à la diversité biologique	

Décision V/18 – Évaluation d’impact, responsabilité et réparation

121. ◊ Lorsque votre pays entreprend des évaluations d’impacts sur l’environnement, traite t-il l’appauvrissement de la diversité biologique et les aspects socio-économiques, culturels et humains/sanitaires applicables à celle-ci?	
a) Non	
b) En partie	
c) Complètement	

122. ◊ Lorsque votre pays développe des cadres de travail législatifs et réglementaires, met-il en place des mécanismes qui garantissent la considération des problèmes de diversité biologique dès les premières étapes du processus préliminaire?	
a) Non	
b) Oui, dans certaines circonstances (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, dans toutes les circonstances (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mécanismes qui garantissent la considération des problèmes de diversité biologique dès les premières étapes du processus préliminaire.	

123. ◊ Votre pays garantit-il l’engagement de toutes les parties prenantes intéressées et concernées dans une approche participative à tous les stades du processus d’évaluation?
--

/...

◊ Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n’avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

a) Non	
b) Oui, dans certaines circonstances	
c) Oui, dans tous les cas	
124. <input checked="" type="checkbox"/> Votre pays utilise-t-il des évaluations stratégiques environnementales afin d'estimer, non seulement l'impact des projets individuels, mais aussi leurs effets mondiaux et cumulatifs, et s'assure-t-il que les résultats sont appliqués dans les processus de planification et de décision?	
a) Non	
b) Oui	

Décision VI/7 - Identification, surveillance, indicateurs et évaluations

125. Votre pays suit-il les directives contenues dans l'annexe de cette décision dans le contexte de l'application du paragraphe 1 de l'article 14?	
a) Non	
b) Non, mais l'application des directives est sous considération	
c) Oui, mise en oeuvre de certains aspects (veuillez expliquer)	
d) Oui, mise en oeuvre des aspects importants (veuillez expliquer)	
Autres commentaires sur l'application des directives.	

Décision VI/11 – Responsabilité et réparation (Article 14, paragraphe2)

126. Votre pays a-t-il en vigueur des mesures législatives, administratives ou des politiques nationales portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique?	
a) Non	
b) Oui, (veuillez décrire ces mesures)	
Autres commentaires sur les mesures législatives, administratives ou des politiques nationales portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique.	

127. Votre pays coopère-t-il avec les autres Parties pour renforcer les capacités au niveau national pour la prévention des dommages à la diversité biologique, l'établissement et l'application des régimes législatifs, des mesures politiques et administratives portant sur la responsabilité et la réparation?	
a) Non	


b) Non, mais coopération sous considération	
c) Non, mais des programmes de coopération sont en cours de développement	
d) Oui, certaines activités de coopération existent (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, activités de coopération compréhensives existent (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la coopération avec les autres Parties pour renforcer les capacités.	

Encadrement XXVII - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.

Encadrement XXVIII - Veuillez décrire les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.


Article 15 - Accès aux ressources génétiques

128.  Sur les articles 15(2), 15(4) et 15(5): Votre pays s'est-il efforcé de créer les conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties, sur la base de consentement au préalable et des termes mutuellement convenus?


a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les efforts de votre pays pour créer des conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties, sur la base de consentement au préalable et des termes mutuellement convenus.


/...

 Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

--


129.  On Article 15(6): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties.	

130.  Sur l'article 15(7): Votre pays a-t-il pris de mesures pour assurer le partage juste et équitable des résultats de la recherche et du développement ainsi que des avantages résultant de l'utilisation commerciale et autre des ressources génétiques avec la Partie prenante qui fournit ces ressources ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, législation compréhensive en place	
e) Oui, politique statuaire ou législation subsidiaire complètes en place	
f) Oui, mesures politiques et administratives en place	


Décision II/11 et décision III/15 - Accès aux ressources génétiques

131.  Votre pays a-t-il mis en oeuvre des programmes de renforcement des capacités afin de favoriser l'élaboration et l'application de mesures et de lignes directrices législatives, administratives et d'ordre général relatives à l'accès, y compris les compétences et capacités dans les domaines techniques, commerciaux, juridiques et en matière de gestion?

a) Non	
b) Oui, mais des programmes couvrant quelques besoins seulement (veuillez préciser ci-dessous)	


c) Oui, programmes couvrant tous les besoins identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les programmes de renforcement des capacités afin de favoriser l'élaboration et l'application de mesures et de lignes directrices législatives, administratives et d'ordre général relatives à l'accès.	


Décision V/26 – Accès aux ressources génétiques

132.  La stratégie de diversité biologique nationale, et les mesures et les directrices législatives, administratives et d'ordre général relatives à l'accès et au partage des avantages contribuent-elles aux objectifs visant la conservation et l'utilisation durable?	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur la contribution de NBSAP, les mesures et lignes directrices législatives, administratives et d'ordre général relatives à l'accès et au partage des avantages aux objectifs visant la conservation et l'utilisation durable.	


La question suivante (133) est pour

LES PARTIES BÉNÉFICIAIRES DE RESSOURCES GÉNÉTIQUES


133.  Votre pays a-t-il adopté des mesures administratives ou politiques qui soutiennent les efforts accomplis par les pays fournisseurs afin d'assurer que l'accès à leurs ressources génétiques est soumis aux articles 15, 16 et 19 de la Convention?	
a) Non	
b) Oui, incluant d'autres arrangements (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures administratives ou politiques qui soutiennent les efforts accomplis par les pays fournisseurs afin d'assurer que l'accès à leurs ressources génétiques est soumis aux articles 15, 16 et 19 de la Convention	

134.  Dans son développement de sa législation sur l'accès, votre pays a-t-il pris en compte et permis le développement d'un système multilatéral afin de faciliter l'accès et le partage des ressources dans le contexte du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?	
a) Non	

/...

 Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

b) Oui	
--------	--

135.  Votre pays a-t-il fourni un renforcement des capacités, un transfert et un développement de technologies afin de maintenir l'utilisation des collections <i>ex situ</i> ?	
a) Non	
b) Oui	

Décision VI/24 - Accès et partage des avantages associés aux ressources génétiques

136. Votre pays suit-il les Lignes directrices de Bonn quand il développe les mesures législatives, administratives ou politiques sur l'accès et la partage des avantages, ainsi que des contrats et d'autres arrangements à des conditions convenues d'un commun accord pour l'accès et le partage des avantages?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures en cours à cet effet	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous))	
Autres informations sur les Lignes directrices de Bonn quand votre pays développe les mesures législatives, administratives ou politiques sur l'accès et la partage des avantages, ainsi que des contrats et d'autres arrangements à des conditions convenues d'un commun accord pour l'accès et le partage des avantages?.	

137. Votre pays a-t-il étudié les éléments d'un plan d'actions pour le renforcement des capacités à l'égard de l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages et identifié les domaines clés du renforcement des capacités sur le plan national?	
a) Non	
b) Non, mais étude en cours	
c) Oui, certains aspects du renforcement des capacités identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'étude des éléments d'un plan d'actions et l'identification des questions importantes.	

138. Votre pays a-t-il adopté des mesures ou politiques nationales, incluant la législation qui abordent les droits de propriété intellectuelle relativement aux arrangements concernant l'accès et le partage des avantages?
--

a) Non	
b) Non, mais politiques ou mesures potentielles identifiées	
c) Non, mais politiques ou mesures complètes en cours de développement	
d) Oui, certaines politiques ou mesures en place	
e) Oui, politiques ou mesures adoptées	

1	
139. Votre pays encourage-t-il la divulgation du pays d'origine des ressources génétiques dans les demandes d'octroi de droits de propriété intellectuelle quand l'objet de la demande concerne ou utilise des ressources génétiques dans son développement?	
a) Non	
b) Non, but encouragement to disclose is under consideration	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'encouragement de la divulgation du pays d'origine des ressources génétiques dans les demandes.	

Encadrement XXIX - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.

--

Encadrement XXX - Veuillez décrire les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

--

Article 16 – Accès à la technologie et au transfert de la technologie

/...

◆ Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

140. ♦ Sur l'article 16(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages significatifs à l'environnement, et le transfert desdites technologies ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages sensibles à l'environnement.	

141. ♦ Sur l'article 16(3): Votre pays a-t-il pris des mesures pour que soit assuré aux Parties qui fournissent des ressources génétiques, l'accès à la technologie utilisant ces ressources et le transfert de ladite technologie selon des modalités mutuellement convenues ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, législation complète en place	
e) Oui, politique statutaire ou législation subsidiaire complète en place	
f) Oui, mesures politiques et administratives complètes en place	
g) Non applicable	

142. ♦ Sur l'article 16(4): Votre pays a-t-il pris des mesures pour que le secteur privé facilite l'accès à la technologie pertinente, sa mise au point conjointe et son transfert au bénéfice des institutions gouvernementales et du secteur privé des pays en développement ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, législation complète en place	
e) Oui, politique statutaire ou législation subsidiaire complète en place	
f) Oui, mesures politiques et administratives complètes en place	
g) Non applicable	

Encadrement XXXI - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

/...

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010

--

Encadrement XXXII - Veuillez décrire les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

--

Article 17 - Échange d'information

143. ♦ Sur l'article 17(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour faciliter l'échange d'information provenant de sources disponibles au public?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, mesures complètes en place	

La question suivante (144)

EST POUR LES PARTIES PAYS DÉVELOPPÉS

144. ♦ Sur l'article 17(1): Ces mesures tiennent-elles compte des besoins particuliers des pays en développement et incluent-elles toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.?	
a) Non	
b) Oui, mais elles n'incluent pas toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.	
c) Oui, et elles incluent toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.	

/...

♦ Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

Encadrement XXXIII - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP objectives (if applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.

--

Encadrement XXXIV - Veuillez décrire les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

--

Article 18 – Coopérations technique et scientifique

145. ♦ Sur l'article 18(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale.

--

146. ♦ Sur l'article 18(4): Votre pays a-t-il encouragé et mis au point des modalités de coopération pour le développement et de l'utilisation de technologies, y compris les technologies autochtones et traditionnelles, conformément aux objectifs de la Convention?


a) Non	
b) Non, méthodes encore aux premiers stades de développement	
c) Oui, méthodes aux stades avancés de développement	
d) Oui, méthodes en place	


147. ♦ Sur l'article 18(5): Votre pays a-t-il encouragé l'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention ?


--

a) Non	
b) Oui (veuillez donner quelques exemples ci-dessous)	
Exemples d'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention.	

Décision II/3, décision III/4 et décision IV/2-Mécanisme d'échange

148.  Votre pays aide-t-il à renforcer les capacités nationales par l'échange et la diffusion des expériences et des leçons retenues de la mise en oeuvre de la Convention?	
a) Non	
b) Oui	


149.  Votre pays fournit-il des ressources pour la mise sur pied et l'exploitation du Mécanisme d'échange?	
a) Non	
b) oui, au niveau national	
c) oui, aux niveaux nationaux et internationaux	

150.  Votre Mécanisme d'échange est-il opérationnel?	
a) Non	
b) Non, mais en cours de développement	
c) Oui (veuillez donner les détails ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'opération du CHM.	

Décision V/14 - Coopération scientifique et technique et le mécanisme d'échange

151. Votre pays a-t-il établi des répertoires nationaux et/ou des listes d'institutions scientifiques et d'experts qui travaillent dans les questions thématiques de la Convention et les rendus disponibles par l'intermédiaire du CHM?	
a) Non	
b) Oui	

/...

 Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

152. Votre pays a-t-il établi des connections aux organisations non gouvernementales (NGO) et autres institutions qui ont d'importantes bases de données ou qui ont entrepris des travaux importants sur la diversité biologiques par l'intermédiaire du CHM?	
a) Non	
b) Non, mais coordination avec les NGO et autres institutions à l'étude	
c) Oui, connections établies avec les NGOs et institutions	

**La question suivante (153) est pour
LES PARTIES PAYS DÉVELOPPÉS**

153. Votre pays a-t-il augmenté la capacité du CHM pour aider les pays en voie de développement et les pays à économie en transition pour avoir accès aux informations dans le domaine de coopération scientifique et technique?	
a) Non	
b) Oui, en fournissant les moyens de financement	
c) Oui, en offrant l'accès à, et au transfert de technologie	
d) Oui, en utilisant les moyens de la coopération sur la recherche	
e) Oui, en utilisant le rapatriement de l'information	
f) Oui, en utilisant les moyens de formation	
g) Oui, en favorisant les contacts avec les institutions, organisations et le secteur privé pertinents	
h) Oui, en utilisant d'autres moyens (veuillez expliquer)	
Autres commentaires sur les développements du CHM pour aider les pays en voie de développement et les pays à économie en transition pour avoir accès aux informations dans le domaine de coopération scientifique et technique?	

154. Votre pays a-t-il identifié et établi des audiences cibles importants pour le CHM?	
a) Non	
b) OUI, (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les audiences cibles du CHM.	

155. Votre pays a-t-il développé des mesures pour rendre les informations qui sont disponibles par l'intermédiaire du CHM plus utiles pour les chercheurs et les décideurs.

a) Non

b) Non, mais des mesures sont à l'étude

c) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur les nouvelles mesures

156. Votre pays a-t-il développé, fourni et partagé les services et moyens pour renforcer et faciliter l'application du CHM et ainsi améliorer davantage les synergies des Conventions relatives à la diversité biologique ?

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur les services et moyens pour renforcer et faciliter l'application du CHM et ainsi étendre les synergies des Conventions relatives à la diversité biologique.

Encadrement XXXV - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),**
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,**
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.**


--

Encadrement XXXVI - Veuillez décrire les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.


--

/...

Article 19 – Gestion de la biotechnologie et la répartition de ses avantages

157.  Sur l'article 19(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la participation effective aux activités de recherche biotechnologique des Parties prenantes qui fournissent les ressources génétiques pour ces activités de recherche?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, législation compréhensive en place	
e) Oui, politique statuaire et législation compréhensives en place	
f) Oui, politique et mesures administratives compréhensives en place	

158.  Sur l'article 19(2): Votre pays a-t-il pris toutes les mesures possibles pour encourager et favoriser l'accès prioritaire, sur une base juste et équitable, des Parties, aux résultats et aux avantages découlant des biotechnologies fondées sur les ressources génétiques fournies par ces Parties?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, mesures complètes en place	

Encadrement XXXVII - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),**
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,**
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.**

Encadrement XXXVIII - Veuillez décrire les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

--

Article 20 – Ressources financières


Encadrement XXXIX – Veuillez décrire pour chacun des points suivants le montant de ressources financières, internes et externes, qui ont été utilisées pour appliquer la Convention sur la diversité biologique, sur une base annuelle, depuis la participation de votre pays comme une Partie à la Convention.

a) Allocations budgétaires par les gouvernements national et locaux aussi bien que différents ministères	
b) Ressources extra-budgétaires	
c) Dons de sources bilatérales	
d) Dons de sources régionales	
e) Dons de sources multilatérales	
f) Dons de sources privées	
g) Ressources générées par des instruments financiers, tels frais d'utilisation de la diversité biologique	

Encadrement XL - Veuillez décrire en détails ci-dessous les programmes de financement importants, tels que les fonds en fidéicommis pour la diversité biologique ou les programmes spécifiques qui ont été établis dans votre pays.

--

/...

 Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

159. ♦ Sur l'article 20(1): Votre pays a-t-il fourni une motivation et des appuis financiers en ce qui concerne les activités nationales tendant à la réalisation des objectifs de la Convention ?	
a) Non	
b) Oui, motivation seulement (veuillez fournir une liste de ces avantages ci-dessous)	
c) Oui, appuis financiers seulement	
d) Oui, motivation et appuis financiers (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les appuis et des avantages financiers fournis.	


**Les deux prochaines questions (160 et 161) sont pour
LES PARTIES PAYS DÉVELOPÉS**


160. ♦ Sur l'article 20(2): Votre pays a-t-il fourni des ressources financières nouvelles ou supplémentaires pour permettre aux Parties qui sont des pays en développement de faire face à la totalité des surcoûts convenus que leur impose la mise en oeuvre des mesures par lesquelles ils s'acquittent des obligations découlant de la Convention, ces surcoûts étant convenus entre vous et le mécanisme de financement intérimaire?	
a) Non	
b) Oui (veuillez indiquer le montant, sur une base annuelle, des ressources financières nouvelles que votre pays a fournies)	
Autres commentaires sur les ressources financières nouvelles ou supplémentaires pour permettre aux Parties qui sont des pays en développement de faire face à la totalité des surcoûts convenus que leur impose la mise en oeuvre des mesures par lesquelles ils s'acquittent des obligations découlant de la Convention, ces surcoûts étant convenus entre vous et le mécanisme de financement intérimaire.	

161. ♦ Sur l'article 20(3): Votre pays a-t-il fourni des ressources financières liées à l'application de la Convention, par des voies bilatérales, régionales et multilatérales ?	
a) Non	
b) Oui, avec les agences par des voies bilatérales (veuillez indiquer le montant, sur une base annuelle, des ressources financières nouvelles que votre pays a fournies afin d'appliquer les obligations de la Convention)	


c) Oui, avec les agences par des voies régionales (veuillez indiquer le montant, sur une base annuelle, des ressources financières nouvelles que votre pays a fournies afin d'appliquer les obligations de la Convention)	
d) Oui, avec les agences par des voies multilatérales (veuillez indiquer le montant, sur une base annuelle, des ressources financières nouvelles que votre pays a fournies afin d'appliquer les obligations de la Convention)	
Veuillez indiquer le montant, sur une base annuelle, des ressources financières que votre pays a fournies afin d'appliquer les obligations de la Convention.	

**Les deux prochaines questions (162 et 163) sont pour
LES PARTIES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT OU LES PARTIES PAYS À ÉCONOMIE EN
TRANSITION**


162.  Sur l'article 20(2): Votre pays a-t-il reçu des ressources financières nouvelles et additionnelles vous permettant d'assumer la totalité des surcoûts convenus découlant de l'application de mesures de mise en oeuvre en exécution de vos obligations en regard de la Convention ?	
a) Non	
b) Oui	

163.  Votre pays négocie-t-il des moyens pour supporter l'application des objectifs de la Convention dans ses dialogues avec les institutions de financement?	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les moyens pour supporter l'application des objectifs de la Convention dans ses dialogues avec les institutions de financement.	

Décision III/6 – Ressources financières additionnelles

164.  Votre pays fait-il des efforts quelconques visant à établir des informations normalisées sur l'appui financier en vue de réaliser les objectifs de la Convention?	
a) Non	

/...

 Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les procédés en place et/ou les efforts pour développer une information standardisée de l'appui financier dans la réalisation des objectifs de la Convention.	

Décision V/11 - Ressources financières additionnelles

165. <input type="checkbox"/> Votre pays a-t-il mis en place un processus afin de superviser le soutien financier à la biodiversité ?	
a) Non	
b) Non, mais procédures en cours d'être établies	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les processus afin de superviser le soutien financier à la biodiversité	

166. <input type="checkbox"/> Votre pays a-t-il compilé des informations sur le soutien financier supplémentaire apporté par le secteur privé ?	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le soutien financier supplémentaire apporté par le secteur privé.	

167. <input type="checkbox"/> Votre pays a-t-il pris en considération les exemptions de taxes dans ses systèmes nationaux de taxation en matière de dons liés à la biodiversité ?	
a) Non	
b) Non, mais les exemptions aux stades de développement (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, exemptions en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les exemptions de taxes sur dons liés à la biodiversité.	

Décision VI/16 - Ressources financières additionnelles

168. Votre pays a-t-il revu les budgets nationaux et les politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement allouée à la diversité biologique, en prêtant une attention particulière aux incitations positives et à leur efficacité ainsi qu'aux incitations perverses et aux moyens de les éliminer ou d'en atténuer les effets?

a) Non	
b) Non, mais révision en cours	
c) Oui (veuillez donner les résultats de la révision)	
Autres commentaires sur révision des budgets nationaux et les politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement.	

169. Votre pays prend-il des mesures concrètes pour prendre davantage en considération la diversité biologique lors de la mise au point et de la mise en oeuvre d'initiatives internationales majeures en matière de développement, ainsi que lors de l'élaboration des plans nationaux de développement durable et des politiques et plans sectoriels pertinents?

a) Non	
b) Non, mais révision en cours	
c) Oui, dans quelques initiatives et plans (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans initiatives et plans pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les révisions et intégrations des considérations de biodiversité dans les initiatives, politiques et plans.	

Encadrement XLI - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),**
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,**
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.**

/...

◆ Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

Encadrement XLII - Veuillez décrire les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

**La question prochaine (170) est pour
LES PARTIES PAYS DÉVELOPPÉS**

170. Veuillez marquer avec un "x" dans le tableau ci-dessous les secteurs dans lesquels votre pays a accordé un support financier aux pays en voie de développement et/ou pays à économie en transition. Si c'est nécessaire, veuillez expliquer dans l'espace ci-dessous.	
Secteurs	Support apporté
a) Évaluations nationales et régionales menées dans le cadre de l'Évaluation de l'écosystème du millénaire MEA (décision VI/8)	
b) Conservation In-situ (décision V/16)	
c) Renforcement de la capacité nationale afin d'établir et maintenir les mécanismes de protection des connaissances traditionnelles (décision VI/10)	
d) Conservation <i>Ex situ</i> (décision V/26)	
e) Application de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (décision VI/9)	
f) Application des Lignes directrices de Bonn (décision VI/24)	
g) Application du programme de travail sur la diversité biologique agricole (décision V/5)	
h) Préparation du premier rapport sur les ressources zoogénétiques de l'État du monde (décision VI/17)	
i) Soutenir les travaux des mécanismes régionaux de coordination existants et la mise en oeuvre de réseaux ou processus régionaux et sous-régionaux ou procédés (décision VI/27)	

Autres informations sur les supports financiers accordés aux pays en voie de développement et/ou pays à économie en transition

**La prochaine question (171) est pour
LES PARTIES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT OU PARTIES PAYS À ÉCONOMIE EN
TRANSITION**

171. Veuillez marquer avec un "x" dans le tableau ci-dessous les secteurs pour lesquels votre pays a demandés un support financier aux Fonds Mondial pour l'Environnement (GEF), aux pays développés et/ou autres institutions. Un même secteur pourrait avoir plus d'une source de support financier. Veuillez expliquer dans l'espace ci-dessous si c'est nécessaire.


Secteurs	Support financier demandé à		
	GEF	Bilatéral	Autres
a) Préparation of stratégies sur la biodiversité ou plans d'actions nationaux			
b) Évaluation de la capacité nationale pour l'application des décisions de la Convention (décision VI/27)			
c) Action prioritaire pour l'application de l'Initiative taxonomique mondiale (décision V/9)			
d) Conservation <i>In-situ</i> (décision V/16)			
e) Développement des stratégies ou plans d'action nationaux pour prendre des mesures concernant les espèces exotiques (décision VI/23)			
f) Conservation <i>Ex-situ</i> , établissement et maintien des installations de conservation <i>ex situ</i> (décision V/26)			
g) Projets qui encouragent les moyens d'application de l'Article 13 (Éducation et sensibilisation du public) (décision VI/19)			
h) Préparation des rapports nationaux (décisions III/9, V/19 et VI/25)			
i) Projets pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des eaux intérieures (décision IV/4)			
j) Activités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole (décision V/5)			
k) Application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (décision VI/26)			
Autres informations sur les demandes de supports financiers.			

/...


◆ Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

--

Approche écosystemique
Décision V/6 – Approche écosystemique

172.  Votre pays applique-t-il l'approche écosystemique en tenant compte des principes directeurs contenus dans l'annexe à la décision V/6?


a) Non	
b) Non, mais l'application à l'étude	
c) Oui, certains aspects en cours d'application	
d) Oui, appliqué sur une large échelle	

173.  Votre pays développe-t-il des expressions pratiques de l'approche écosystemique pour ses politiques et législation nationales et pour la mise en oeuvre d'activités adaptées aux conditions locales, nationales, et régionales?

a) Non	
b) Non, mais développement à l'étude	
c) Oui, mesures pratiques développées pour la mise en oeuvre de certains principes de l'approche écosystemique	
d) Oui, mesures pratiques développées pour la mise en oeuvre de la plupart des principes de l'approche écosystemique	

174. Votre pays renforce-t-il ses capacités et fournit-il un soutien financier et technique afin de mettre en oeuvre l'approche écosystemique?

a) Non	
b) Oui, sur le plan domestique	
c) Oui, incluant les supports apportés aux autres Parties	

175.  Votre pays a-t-il soutenu la coopération régionale dans l'application de l'approche écosystemique à l'étranger?

a) No	
b) Oui, coopération informelle (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, coopération formelle (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur la coopération régionale dans l'application de l'approche écosystemique à l'étranger.

--

Décision VI/12 – Approche écosystemique

176. Votre pays facilite-t-il l'échange d'expériences et le renforcement de capacité sur les plans régional, national et local, et encourage-t-il la sensibilisation par des moyens de ressources techniques et financières?	
a) Non	
b) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)	
Autrescommentaire sur l'encouragement de l'échange d'expériences et de renforcement de capacité sur les plans régional, national et local, et encouragement de la sensibilisation au moyen de ressources techniques et financières.	

Programmes de travail

Les trois questions suivantes (177, 178 et 179) sont conçues pour couvrir tous les programmes de travail adoptés à la Conférences des Parties

177. Votre pays a-t-il identifié les objectifs spécifiques de 2010 qui correspondent aux diversités biologiques agricole, des eaux intérieures, marine et côtière, des forêts, des terres arides et sub-humides, et qui sont en ligne avec l'objectif global adopté au Sommet mondial pour le développement durable dans le but de réduire substantiellement le rythme d'appauvrissement de la biodiversité d'ici 2010?	
a) Non	
b) Non, mais identification des objectifs à l'étude	
c) Oui, objectifs identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les objectifs identifiés.	
178. Votre pays a-t-il développé une base de données et des indicateurs afin de surveiller les progrès vers l'objectif de 2010 sur les diversités biologiques agricole, des eaux intérieures, marine et côtière, des forêts, des terres arides et sub-humides?	

/...

◆ Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

a) Non	
b) Non, mais développement d'une base de données et des indicateurs à l'étude	
c) Oui, base de données et indicateurs identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la base de données et les indicateurs identifiés.	

179. Votre pays a-t-il développé, mis en place et appliqué des systèmes de surveillance pour mesurer le progrès réalisés sur les objectifs de diversités biologiques agricole, des eaux intérieures, marine et côtière, des forêts, des terres arides et sub-humides de 2010?

a) Non	
b) Non, mais développement des systèmes de surveillance à l'étude	
c) Oui, systèmes de surveillance en place et en cours d'application	

Écosystèmes des eaux intérieures

Décision IV/4 - État et évolution de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures et options possibles pour leur conservation et leur utilisation durable

180. Votre pays a-t-il développé un plan sectoriel pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des eaux intérieures, soit comme faisant partie d'une stratégie/plan d'actions national sur la diversité biologique ou comme un plan séparé?

a) Non	
b) Oui, intégré à NBSAP (veuillez spécifier les éléments inclus)	
c) Oui, comme un plan sectoriel séparé	
Autres commentaires sur le plan sectoriel pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des eaux intérieures.	

181. Votre pays encourage-t-il les synergies entre ce programme de travail et les activités correspondantes de la Convention de Ramsar ainsi que l'application du Joint Work Plan au niveau national?

a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles identifiées pour l'application de la synergie	
c) Oui, certaines mesures utilisées pour l'application commune (veuillez expliquer ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes pour l'application commune (veuillez expliquer)	
Autres commentaires sur la promotion des synergies entre ce programme de travail et les activités correspondantes de la Convention de Ramsar ainsi que l'application du Joint Work Plan au niveau national.	

182. Votre pays a-t-il adopté des approches intégrées de gestion des terres et des zones côtières pour la protection, l'utilisation, la planification et la gestion écosystémiques des eaux intérieures?

a) Non	
b) Non, mais approches à l'étude	
c) Oui certaines approches adoptées (veuillez expliquer)	
d) Oui approches complètes (veuillez expliquer)	
Autres commentaires sur l'adoption des approches intégrées de gestion des terres et des zones côtières.	

183. Votre pays a-t-il développé un ensemble de critères ou indicateurs pour évaluer les impacts causés aux écosystèmes des eaux intérieures par des projets d'infrastructure ou par des activités sur les zones côtières?

a) Non	
b) Non, mais développement à l'étude	
c) Oui (veuillez donner ci-dessous une liste d'indicateurs développés)	
Autres commentaires sur le développement des critères ou indicateurs.	

/...

184. Votre pays supporte-t-il la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des eaux intérieures par la création et l'application des mesures légales, administratives et de mesures d'incitation appropriés?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles identifiées	
c) Non, mais mesures en cours de développement	
d) Oui, certaines mesures développées et appliquées (veuillez expliquer ci-dessous)	
e) Oui, mesures complètes développées et appliquées (veuillez expliquer ci-dessous)	
Autres commentaires sur la création et l'application des mesures.	

185. Votre pays exige-t-il une évaluation d'impacts environnementaux pour les projets de développement hydraulique et les activités dans les zones côtières?	
a) Non	
b) Oui	

186. Votre pays a-t-il révisé les mesures d'incitation et les réglementations qui pourraient avoir un effet néfaste sur la diversité biologique des eaux intérieures?	
a) Non	
b) Oui, révision en cours	
c) Oui, révision complétée et ajustements potentiels proposés (veuillez expliquer ci-dessous)	
d) Oui, ajustements exécutés suite à la révision (veuillez expliquer ci-dessous)	
Autres informations sur la révision des mesures d'incitation et réglementaires qui pourraient avoir un effet néfaste sur la diversité biologique des eaux intérieures.	

187. Votre pays a-t-il encouragé la participation dans l'approche de la gestion écosystémique des eaux intérieures?
--

a) Non	
b) Non, mais la participation dans l'approche à l'étude	
c) Oui, (veuillez expliquer)	
Autres informations sur les approches avec participation.	

Encadrement XLIII - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.

Encadrement XLIV - Veuillez décrire les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

Diversité biologique marine et côtière
Décision II/10 et décision IV/5 - Conservation et utilisation durable
de la diversité biologique marine et côtière

188. Les stratégies et plans d'action de votre pays contiennent-ils les points suivants? Veuillez cocher la case correspondante.	
a) Développement de nouvelles aires marines et côtières protégées	<input type="checkbox"/>
b) Amélioration de la gestion des aires marines et côtières protégées existantes	<input type="checkbox"/>
c) Renforcement de la capacité intérieure pour la planification et la gestion des aires marines et côtières protégées	<input type="checkbox"/>
d) Amélioration de la gestion intégrée des aires marines et côtières (incluant la gestion des bassins hydrographiques) afin de réduire la sédimentation et le dépôts des matières nutritives dans l'environnement marin	<input type="checkbox"/>

/...

e) Amélioration des eaux usées et autres traitements de déchets	
f) Control de la pêche excessive et des pratiques de pêche destructives	
g) Autres sujets (veuillez expliquer ci-dessous)	
h) Non applicable	
Veuillez donner une liste de n'importe quelle autre action prioritaire relative à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine et côtière.	


189. Lesquels des faits suivants correspondent à l'état actuel des aires marines et côtières protégées? Veuillez cocher toutes les cases en question.	
a) Aires marines et côtières protégées déclarées officiellement (veuillez indiquer ci-dessous leur nombre)	
b) Plans de gestion de ces aires établis avec la participation de toutes les parties prenantes	
c) Gestion efficace avec des mesures de renforcement et de surveillance en place	
d) Autres faits (veuillez décrire ci-dessous)	
e) non applicable	
Autres commentaires sur l'état actuel des aires marines et côtières protégées.	

190. Votre pays applique-t-il des techniques qui visent à réduire au minimum les effets néfastes de la mariculture sur la biodiversité marine et côtière?	
a) Non	
b) Non, mais l'utilisation des techniques appropriées à l'étude	

c) Oui, techniques appliquées pour minimiser les effets néfastes de la mariculture sur la biodiversité marine et côtière (veuillez donner plus de détails sur les genres de technique)	
d) Non applicable	
Autres commentaires sur les techniques qui visent à réduire au minimum les effets néfastes de la mariculture sur la biodiversité marine et côtière.	

191. Votre pays effectue-t-il les activités suivantes pour appliquer le programme de travail de la Convention sur les récifs coralliens? Veuillez cocher toutes les cases qui s'appliquent.				
Activités	Ni appliqué ni une priorité	Pas appliqué mais une priorité	Actuellement appliqué	Non applicable
a) Évaluation et surveillance écologiques des récifs coralliens				
b) Évaluation et surveillance socio-économiques des communautés et parties prenantes				
c) Gestion, particulièrement grâce à l'intégration de la gestion côtière et celle des aires marines et côtières protégées de l'environnement corallien				
d) Identification et application des mesures additionnelles et alternatives afin de garantir les moyens d'existence des populations tributaires des services assurés par les récifs coralliens				
e) Programmes de participation des parties prenantes, associations, communautés et campagnes d'éducation du public				
f) Mesures visant à favoriser la formation et les perspectives de carrière des taxonomistes et écologistes s'occupant du milieu marin				

/...

 Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

g) Développement de systèmes d'alerte précoce en cas de blanchiment des coraux				
h) Développement d'une capacité d'intervention rapide afin de recueillir des données sur le blanchissement et la mortalité coraux				
i) Restauration et réhabilitation des habitats dégradés du récif corallien				
j) Autres activités (veuillez expliquer ci-dessous)				
Veuillez décrire les activités en cours.				

192. L'état des indicateurs a-t-il changé depuis le dernier rapport de votre pays? Veuillez cocher la case correspondante dans chaque cas					
I n d i c a t e u r s	Augmente/ s'améliore	Pas de changement significatif	Décroit /Décline	Pas assez de données pour évaluer	Non applicable
a) Montant de terres humides côtières salubres (mangroves, marécages salés, etc.)					
b) État des habitats marins peu profonds tels que les mers d'algues et récifs coraux					
c) Nombre de nouvelles espèces ciblées par les organisations halieutiques (poisson et invertébrés)					
d) Nombre d'espèces de poissons traditionnellement capturés et dont la pêche n'est plus rentable, ou qui sont devenus rares					
e) Longueur/taille des poissons commerciaux					

f) Nombre de phénomènes épisodiques tels que la mort de poissons, marée d'algues rouges et blanchiment des coraux					
g) Fréquence et sévérité des invasions par les espèces exotiques dans l'environnement marin et côtier					
h) Nombre et taille des installations d'aquaculture côtières					
i) Montant des zones économiques exclusives (EEZ) exploitées par les pêcheries et autres usagers					
j) Surface totale des aires marines et côtières protégées					
k) Surface totale contrôlée par la gestion intégrée des aires marines et côtières					

Encadrement XLV - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),**
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,**
- (d) Progrès vers l'objectif de 2010.**


Encadrement XLVI - Veuillez décrire les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

Diversité biologique agricole

Décision III/11 et décision IV/6

Conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique

/...

 Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

193. ♦ Votre pays a-t-il identifié les questions prioritaires qui doivent être abordés au niveau national?	
a) Non	
b) Non, mais identification en cours	
c) Oui, (veuillez décrire les problèmes et les questions prioritaires ci-dessous)	
Autres commentaires sur les problèmes et les questions prioritaires.	

194. ♦ Votre pays a-t-il développé des stratégies, des programmes et des plans nationaux qui assurent la mise au point et l'application efficaces de politiques et de mesures menant à l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique agricole ?	
a) Non	
b) Non, mais stratégies, programmes et plans en cours de développement	
c) Oui, certains stratégies, programmes et plans en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, stratégies, programmes et plans complets en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les stratégies, des programmes et des plans nationaux.	

Décision V/5 - Diversité biologique agricole: révision du programme de travail

195. ♦ Votre pays a-t-il approuvé les méthodes d'essai sur le terrain et l'utilisation commerciale des produits dérivant de l'application des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques?	
a) Non	
b) Oui	

196. ♦ Votre pays a-t-il effectué des évaluations scientifiques (incluant les évaluations de risques) sur, <i>entre autres</i> , les effets écologiques, sociaux et économiques des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques (GURT's)?	
a) Non	
b) Non, mais évaluations à l'étude	

c) Oui, évaluations importantes complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les évaluations des effets écologiques sociaux et économiques de GURT.	

197. ◆ Votre pays a-t-il identifié les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation *in situ* et *ex_situ* et l'utilisation durable, y compris la sécurité alimentaire de la diversité biologique agricole?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures compréhensives identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les voies et les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation <i>in situ</i> et <i>ex_situ</i> et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole	

198. ◆ Vôte pays a-t-il développé ou appliqué ces règlements en tenant compte, *entre autres*, de la nature et des caractéristiques particulières des variétés et des technologies de restriction de l'utilisation génétique?

a) Non	
b) Oui, développés mais pas encore appliqués	
c) Oui, développés et appliqués (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les développement et l'application des règlements touchant les technologies de restriction de l'utilisation génétique?	

Annexe de la décision V/5 - Programme de travail sur diversité biologique agricole

Élément 1 du programme – Évaluation

/...

◆ Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

199. Votre pays a-t-il développé des méthodes et des techniques pour évaluer et surveiller l'état et l'évolution de la diversité biologique agricole?	
a) Non	
b) Oui, mais méthodes et des techniques pour évaluer et surveiller en cours de développement	
c) Oui, la plupart des méthodes et des techniques développées (veuillez donner ci-dessous des détails pertinents, en tenant compte des éléments (a) à (d) de l'activité 1.5 annexée à la décision V/6)	
Autres commentaires sur les méthodes et les techniques (p.ex. critères et directives; terminologie et classification convenues des écosystèmes agricoles et des systèmes de production agricole; échange de données et d'information sur la biodiversité agricole ; méthodologie pour l'analyse des tendances et des causes sous-jacentes).	

200. Votre pays a-t-il effectué des évaluations spécifiques des composants de la biodiversité agricole tels que ressources phylogénétiques, ressources zoogénétiques, pollinisateurs, gestion des insectes nuisibles et le cycle des substances nutritives?	
a) Non	
b) Oui, évaluations en cours (veuillez préciser les composants ci-dessous)	
c) Oui, évaluations complétées (veuillez préciser les composants et les résultats des évaluations ci-dessous)	
Autres commentaires sur les évaluations spécifiques des composants de la biodiversité agricole.	

201. Votre pays effectue-t-il des évaluations sur les interactions entre les pratiques agricoles et la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en référence à l'Annexe I de la Convention (p.ex. écosystèmes et habitats ; espèces et communautés ; génomes et gènes qui ont une importance sociale, scientifique ou économique)?	
a) Non	
b) Oui, évaluations en cours	
c) Oui, certaines évaluations complétées	
d) Oui, évaluations complètes complétées	
Autres commentaires sur les évaluations des composants de la biodiversité (p.ex. écosystèmes et habitats ; espèces et communautés ; génomes et gènes qui ont une importance sociale, scientifique ou économique).	

--

202. Votre pays a-t-il effectué une évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés autochtones et locales en matière de préservation de la biodiversité agricole et des services reliés aux écosystèmes agricoles en faveur et à l'appui de la production et de la sécurité alimentaires?	
a) Non	
b) Oui, évaluations en cours	
c) Oui, évaluations complétées (veuillez indiquer les documents qui contiennent l'information)	
Autres commentaires sur l'évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés autochtones et locales.	

203. Votre pays a-t-il surveillé une dégradation globale, un statu quo ou une restauration/réhabilitation de la biodiversité depuis 1993, date de la rentrée en vigueur de la Convention?	
a) Non	
b) Oui, pas de changement trouvé (statu quo)	
c) Oui, dégradation globale trouvée (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, restauration ou réhabilitation observée (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres détails sur les observations.	

Élément 2 du programme – Gestion adaptative
204. Votre pays a-t-il identifié les pratiques de gestion, technologies et politiques qui favorisent les effets positifs et atténuent les impacts négatifs sur la biodiversité agricole, et améliorent la productivité et la capacité d'assurer la subsistance?

/...

◆ Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

a) Non	
b) Non, mais pratiques, technologies et politiques potentielles en cours d'identification	
c) Oui, certaines pratiques, technologies et politiques identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, pratiques, technologies et politiques complètes identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les pratiques de gestion, technologies et politiques identifiées.	

Élément 3 du programme – Renforcement des capacités	
205. Votre pays a-t-il augmenté les capacités des agriculteurs, communautés autochtones et locales, et leurs organisations et les autres parties prenantes, afin de gérer durablement la biodiversité agricole et développer des stratégies et méthodologies pour la conservation <i>in situ</i> , l'utilisation durable et la gestion de la diversité biologique agricole?	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser les aires/composants et groupes ciblés avec capacités améliorées)	
Autres commentaires sur les capacités des agriculteurs, communautés autochtones et locales, et leurs organisations et les autres parties prenantes.	

206. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes opérationnels qui favorisent une large participation des parties prenantes afin de former des partenariats véritables pour contribuer à l'application du programme de travail sur la biodiversité agricole?	
a) Non	
b) Non, mais mécanismes potentiels identifiés	
c) Non, mais mécanismes en cours de développement	
d) Oui, mécanismes en place	

207. Votre pays a-t-il amélioré la politique environnementale, y compris les arrangements pour le partage des avantages et les mesures d'incitation en vue de soutenir la gestion locale de la biodiversité agricole?	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures et arrangements identifiés	

c) Non, mais mesures et arrangements en cours de développement	
d) Oui, mesures et arrangements en cours d'application (veuillez expliquer)	
Autres expliquer) sur les mesures prises pour améliorer la politique environnementale.	

Élément 4 du programme– Intégration	
208. Votre pays intègre-t-il les plans nationaux ou les stratégies pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité agricole dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels?	
a) Non	
b) Non, mais révision en cours	
c) Non, mais réseaux et mécanismes potentiels identifiés	
d) Oui, certains plans nationaux et stratégies intégrés dans quelques plans et programmes sectoriels (veuillez expliquer ci-dessous)	
e) Oui, certains plans nationaux et stratégies intégrés dans d'importants plans et programmes sectoriels (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'intégration des plans nationaux et les stratégies dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels.	

209. Votre pays supporte-t-il le réseau institutionnel et la politique et les mécanismes de planification afin d'intégrer la biodiversité agricole dans les stratégies et plans d'action agricoles, et son intégration dans des stratégies et plans d'action plus larges pour la biodiversité?	
a) Non	
b) Oui, en supportant les institutions dans leur travail d'évaluation pertinente	
c) Oui, en développant des directives politiques et de planification	

/...

d) Oui, en développant les moyens de formation	
e) Oui, en supportant le renforcement des capacités sur les plans politiques, techniques et locaux.	
f) Oui, en encourageant la synergie dans l'application des plans d'action convenus et entre les évaluations en vigueur et les processus intergouvernementaux.	
Autres commentaires sur les supports pour le réseau institutionnel et la politique et les mécanismes de planification.	

210. Dans les cas des centres d'origine, votre pays encourage-t-il les activités de conservation, sur les fermes, <i>in situ</i> , et <i>ex situ</i> , des ressources génétiques variées, y compris les variétés sauvages?	
a. Non	
b. Oui, (veuillez expliquer ci-dessous)	
Autres commentaires sur la conservation des ressources génétiques variées pour l'alimentation et l'agriculture dans leurs centres d'origine?	

**Annexe II de la décision VI/5 - Plan d'action
pour l'Initiative internationale pour la conservation e l'utilisation durable des pollinisateurs**

211. Votre pays participe-t-il à l'application de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs (IPI)?	
a) Non (veuillez expliquer ci-dessous)	
b) Oui	
Autres commentaires sur la raison pour être absent à IPI.	

Élément 1 – Évaluation	
212. Votre pays surveille-t-il les états et évolutions des pollinisateurs?	
a) Non	
b) Oui (veuillez expliquer ci-dessous)	
Autres commentaires sur les moyens et méthodes de surveillance, et les résultats.	

213. Votre pays a-t-il fait une évaluation de l'état des connaissances scientifiques et autochtones sur la conservation des pollinisateurs afin d'identifier les lacunes dans les connaissances et les possibilités d'application de celles-ci?	
a) Non	
b) Non, mais évaluation à l'étude	
c) Oui, (veuillez expliquer ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'évaluation l'état des connaissances scientifiques et autochtones sur la conservation des pollinisateurs.	

Élément 3 – Renforcement des Capacités	
214. Votre pays renforce-t-il la capacité taxonomique afin d'établir les inventaires de la diversité et la distribution des pollinisateurs?	
a) Non	
b) Non, mais programmes en cours de développement	
c) Oui	

Élément 4 - Intégration	
215. Votre pays a-t-il intégré les considérations sur la diversité des pollinisateurs et les dimensions relatives de la biodiversité agricole dans sa stratégie de biodiversité nationale, ainsi que dans les processus de planification du secteur agricole?	
a) Non	
b) Non, mais intégration à l'étude	
c) Oui	

/...

Encadrement XLVII - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.

--

XLVIII - Veuillez décrire les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

--

Diversité biologique des forêts

Décision VI/22 – Diversité biologique des forêts

216. Votre pays collabore-t-il avec d'autres gouvernements, organisations régionales ou internationales dans l'application du programme de travail élargi?	
a) Non	
b) Non, mais programmes de collaboration en cours de développement	
c) Oui, activités en cours d'application (veuillez préciser ci-dessous les organisations en question)	
Autres commentaires sur collaboration avec les organisations régionales ou internationales.	

217. Votre pays favorise-t-il la coopération et la synergie entre le programme de travail élargi de la Convention sur la diversité biologique (CBD) et le programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts (UNFF)?	
a) Non	
b) Oui	
Autres commentaires sur la coopération et la synergie entre le programme de travail élargi de CBD et le programme de travail pluriannuel de UNFF.	

Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts

Élément 1 du programme - Conservation, utilisation durable et partage des avantages

218. Votre pays applique-t-il l'approche écosystémique à la gestion de tous les types de forêts?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, dans certains types de forêts (veuillez décrire ci-dessous les mesures prises)

d) Oui, dans la plupart de types de forêts (veuillez décrire ci-dessous les mesures prises)

Autres commentaires sur l'approche fondée sur les écosystèmes à la gestion des forêts.

219. Votre pays réduit-il les menaces qui pèsent sur la biodiversité des forêts et atténue-t-il les incidences des processus qui la menacent?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles en cours d'identification

c) Non, mais mesures et pratiques en cours de développement

d) Oui, certaines mesures en cours d'application (veuillez donner ci-dessous les détails sur ces mesures)

e) Oui, mesures complètes en cours d'application (veuillez donner ci-dessous les détails sur ces mesures)

Autres commentaires sur les menaces qui pèsent sur la biodiversité des forêts et atténue-t-il les incidences des processus qui la menacent.

/...

220. Votre pays prend-t-il des mesures pour protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Non, mais mesures et pratiques en cours de développement	
d) Oui, certaines mesures en cours d'application (veuillez donner ci-dessous les détails sur ces mesures)	
e) Oui, mesures complètes en cours d'application (veuillez donner ci-dessous les détails sur ces mesures)	
Autres commentaires sur les mesures pour protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts.	

221. Votre pays encourage-t-il l'utilisation durable de diversité biologique des forêts?	
a) Non	
b) Non, mais mesures et pratiques en cours de développement	
c) Oui, certaines mesures en cours d'application (veuillez donner ci-dessous les détails sur ces mesures)	
d) Oui, mesures complètes en cours d'application (veuillez donner ci-dessous les détails sur ces mesures)	
Autres commentaires sur l'encouragement de l'utilisation durable de diversité biologique des forêts.	

222. Votre pays encourage-t-il l'accès et le partage des avantages en ce qui concerne les ressources forestières?	
a) Non	
b) Oui, (veuillez préciser ci-dessous les politiques, mesures et réglementations adoptées dans ce domaine)	
Autres commentaires sur la promotion de l'accès et le partage des avantages en ce qui concerne les ressources forestières.	

--

Élément 2 du programme – Environnement institutionnel et socio-économique porteur

223. Votre pays encourage-t-il l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts, y compris l'accès et le partage des avantages?

a) Non

b) Oui, (veuillez préciser ci-dessous les mesures et étapes prises à cet effet)

Autres commentaires sur l'encouragement de l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts, y compris l'accès et le partage des avantages.

--

224. Votre pays remédie-t-il aux échecs et aux distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts?

a) Non

b) Non, mais révision des carences et distorsions socio-économiques en cours

c) Oui, certains problèmes identifiés et certaines mesures en cours d'application (veuillez préciser ci-dessous les résultats de la révision et les mesures prises)

d) Oui, révision complétée et certaines mesures en cours d'application (veuillez préciser ci-dessous les résultats de la révision et les mesures prises)

Autres commentaires sur la révision des carences et des distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts.

--

Élément 3 du programme - Connaissance, évaluation et surveillance

225. Votre pays a-t-il développé une classification générale des forêts à diverses échelles afin d'améliorer l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts?

a) Non	
b) Oui	

226. Votre pays améliore-t-il les connaissances et les méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts?	
a) Non	
b) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'amélioration des connaissances et des méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution.	

227. Votre pays améliore-t-il la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes?	
a) Non	
b) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'amélioration de la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes	

228. Votre pays améliore-t-il l'infrastructure de gestion des données et des informations aux fins d'une évaluation et d'une surveillance précises de la diversité biologique des forêts au plan mondial?	
a) Non	
b) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'amélioration de l'infrastructure de gestion des données et des informations	

Encadrement XLIX - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.

--

Box L - Veuillez décrire les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.


--

Diversité biologique des terres arides et sub-humides
Décision V/23 et décision VI/4 – Application du programme de travail

229. Votre pays soutient-il scientifiquement, techniquement, et financièrement, au niveau national ou régional, les activités identifiées dans le programme de travail?	
a) Non	
b) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le soutien scientifique, technique, et financier, au niveau national ou régional, les activités identifiées dans le programme de travail.	

230. Votre pays a-t-il intégré les actions dans le cadre du plan de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plan d'action nationaux pour la diversité biologique (NBSAP) de la Convention (CBD) ou aux programmes d'action nationaux (NAP) de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (UNCCD)?	
a) Non	
b) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires les actions dans le cadre du plan de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plan d'action nationaux pour la diversité biologique (NBSAP) de la Convention (CBD) ou aux programmes d'action nationaux (NAP) de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (UNCCD).	

/...

 Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

231. Votre pays a-t-il pris des mesures afin d'adapter son programme de travail d'une manière synergétique et dans un esprit de collaboration aux programmes nationaux UNCCD et aux autres programmes adoptés dans le cadre des conventions environnementales?

a) Non

b) Oui, certains liens établis (veuillez préciser ci-dessous)

c) Oui, liens complets établis (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur les mesures afin d'adapter son programme de travail d'une manière synergétique et dans un esprit de collaboration aux programmes nationaux UNCCD et aux autres programmes adoptés dans le cadre des conventions environnementales.

232. Votre pays a-t-il évalué et analysé les informations sur l'état de la diversité biologique des terres arides et les pressions qui s'y exercent, pour diffuser les connaissances existantes et les meilleures pratiques, et combler les lacunes en matière de connaissances, afin de définir les activités qu'il convient d'entreprendre?

a) Non

b) Non, mais évaluation en cours

c) Oui, certaines évaluations complétées

d) Oui, évaluation compréhensive entreprise

Autres commentaires sur les évaluations pertinentes des états et des tendances, p.ex. participation dans des évaluations mondiales, régionales, nationales; établissement d'un website pour la documentation.

233. Votre pays a-t-il identifié des aires spécifiques, à l'intérieur des terres sèches et sub-humides, qui présentent une valeur particulière pour la diversité biologique, et/ou qui font l'objet de menaces particulières?

a) Non

b) Oui, certaines aires identifiées et mesures de protection planifiées

c) Oui, certaines aires identifiées et mesures de protection en place

d) Oui, nombreuses aires identifiées et mesures de protection en cours de planification

e) Oui, nombreuses aires identifiées et mesures de protection en place

234. Votre pays a-t-il établi des objectifs spécifiques afin de protéger les aires qui présentent une valeur particulière pour chaque écosystème sous considération?	
a) Non	
b) Oui, certains objectifs développés et mesures pertinentes en cours de planification (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, plusieurs objectifs établis et mesures de protection en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les aires qui présentent une valeur particulière et/ou qui font l'objet de menaces et les objectifs développés et appliqués.	

235. Votre pays a-t-il développé des indicateurs explicites qui seront utilisés dans l'évaluation de l'état et des tendances de la diversité biologique des terres arides et sub-humides?	
a) Non	
b) Oui, indicateurs développés et en cours d'évaluation (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, un ensemble d'indicateurs pertinents utilisés dans l'évaluation systématique de l'état et des tendances (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement des indicateurs qui sont utilisés dans l'évaluation de l'état et des tendances de la diversité biologique des terres arides et sub-humides	

236. Les études/projets spécifiques sont-ils menés pour développer des connaissances sur les processus écologiques, physiques et sociaux qui influent sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides?	
a) Non	
b) Non, mais études/projets en cours ou planifiés	
c) Oui, réseau de recherche national bien développé en place et information recueillie systématiquement (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur Les études/projets spécifiques sont menés pour développer des connaissances sur les processus écologiques, physiques et sociaux qui influent sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides.	

/...

--

237. Votre pays fait-il quelques études/projets qui visent à identifier les avantages, à l'échelle locale et mondiale, de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, y compris les liens existant entre la diversité biologique, la perte des avantages et la pauvreté?	
a) Non	
b) Non, mais études/projets en cours ou planifiés	
c) Oui, information complète sur ces sujets disponible (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les études/projets qui visent à identifier les avantages, à l'échelle locale et mondiale, de la diversité biologique des terres arides et sub-humides (incluant les adresses et courriels des institutions qui entreprennent ces études/projets, listes des publications et documents)	

238. Est-ce que votre pays identifie et évalue systématiquement les meilleures pratiques de gestion et les vulgarise largement?	
a) Non	
b) Oui, meilleures pratiques de gestion en place mais ont besoin d'être évaluées et documentées (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, plusieurs meilleures pratiques connues, bien documentées et sont disponibles (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur meilleures pratiques de gestion.	

239. Votre pays a-t-il pris des mesures pour mettre en oeuvre les propositions sur les actions ciblées, qui sont spécifiées dans la partie B de l'annexe I de la décision V/23 (activités, 7, 8 et 9)?	
a) Non	
b) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, plusieurs mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mesures prises pour mettre en oeuvre les propositions sur les actions ciblées, qui sont spécifiées dans la partie B de l'annexe I de la décision V/23.	

--

240. Votre pays a-t-il appliqué les activités mentionnées précédemment (activités 7, 8 et 9 dans la partie B du programme de travail sur les terres arides et sub-humides) selon les façons expliquées dans la partie B?

a) Non	
b) Oui, (veuillez préciser les moyens, tels que renforcement des capacités, sites de démonstration, études de cas, consultation améliorée, coordination améliorée entre CBD et UNCCD sur les applications, partenariats)	

Autres commentaires sur les moyens de l'application.

--

241. Votre pays a-t-il pris des mesures pour renforcer les capacités nationales, incluant les capacités locales dans le but d'améliorer l'application du programme de travail?

a) Non	
b) Oui, certaines mesures prises	
c) Oui, mesures compréhensives prises	
d) Oui, tous les besoins des capacités réalisés	

Box LI - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de


- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.

--

Box LII - Veuillez décrire les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

--

/...

 Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

Opérations de la Convention

Décision V/20

242. Votre pays a-t-il activement participé aux activités sous-régionales et régionales afin de préparer les réunions de la Convention et de renforcer l'application de celle-ci?	
a) Non	
b) Oui (veuillez indiquer les activités auxquelles participe votre pays)	
Autres commentaires sur les activités régionales et sous-régionales auxquelles participe votre pays.	

Décision VI/27 B - Opérations de la Convention

243. Est-ce que votre pays renforce la coopération régionale et sous-régionale, améliore l'intégration et encourage les synergies dans les processus régionaux et sous-régionaux pertinents?	
a) Non	
b) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la coopération et les processus régionaux et sous-régionaux.	

La question suivante (244) est pour LES PARTIES PAYS DÉVELOPPÉS

244. Votre pays supporte-t-il le fonctionnement des mécanismes de coordination régionale existants et le développement de réseaux ou processus régionaux ou sous-régionaux ?	
a) Non	
b) Non, mais programmes en cours de développement	
c) Oui, inclus dans des réseaux de coopération en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, certaines activités de coopération en vigueur (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur le support pour le fonctionnement des mécanismes de coordination régionale existants et le développement des réseaux ou processus régionaux ou sous-régionaux.

245. Votre pays travaille-t-il avec les autres Parties pour renforcer les mécanismes régionaux et sous-régionaux existants et les initiatives en place pour le renforcement des capacités ?

a) Non

b) Oui

246. Votre pays a-t-il contribué à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux pour la mise en œuvre de la Convention?

a) Non

b) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur la contribution à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux

Questions relatives à ce rapport

247. Le tableau ci-dessous a été conçu pour identifier les questions que vous avez choisies de laisser sans réponse et, aussi les raisons de ce choix.

Pour cette raison tous les numéros des questions sont rangés dans trois colonnes, et pour chaque question il y a quatre réponses possibles qui sont placées dans quatre cases situées dans la rangée à droite de chaque numéro de question. Chaque case est identifiée par les lettres (a), (b), (c) et (d) qui correspondent aux raisons de laisser la question sans réponse suivantes:

- a. Cette question a été déjà posée dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques, et il n’y a pas de nouvelle information à fournir
- b. Cette question ne peut pas être répondue parce qu’il manquait de ressources humaines et/ou financières pour obtenir des informations et/ou données
- c. Cette question ne s’applique pas aux circonstances nationales
- d. Cette question n’est pas une priorité nationale à ce stade ci

Ainsi, veuillez

- 1) Identifiez la(les) question(s) que vous avez choisi(es) d’omettre de répondre; et
- 2) Cochez une ou plusieurs des quatre cases (dans la rangée à droite du numéro de la question) qui correspond(ent) le mieux à la(les) raison(s) pour laquelle(lesquelles) vous vous abtenez de répondre.

Question No.	Raisons				Question No.	Raisons				Question No.	Raisons			
	A	B	C	D		A	B	C	D		A	B	C	D
1.					85.					169.				
2.					86.					170.				
3.					87.					171.				
4.					88.					172.				
5.					89.					173.				
6.					90.					174.				
7.					91.					175.				
8.					92.					176.				
9.					93.					177.				
10.					94.					178.				
11.					95.					179.				
12.					96.					180.				
13.					97.					181.				
14.					98.					182.				
15.					99.					183.				
16.					100.					184.				
17.					101.					185.				
18.					102.					186.				

19.				103.				187.			
20.				104.				188.			
21.				105.				189.			
22.				106.				190.			
23.				107.				191.			
24.				108.				192.			
25.				109.				193.			
26.				110.				194.			
27.				111.				195.			
28.				112.				196.			
29.				113.				197.			
30.				114.				198.			
31.				115.				199.			
32.				116.				200.			
33.				117.				201.			
34.				118.				202.			
35.				119.				203.			
36.				120.				204.			
37.				121.				205.			
38.				122.				206.			
39.				123.				207.			
40.				124.				208.			
41.				125.				209.			
42.				126.				210.			
43.				127.				211.			
44.				128.				212.			
45.				129.				213.			
46.				130.				214.			
47.				131.				215.			
48.				132.				216.			
49.				133.				217.			
50.				134.				218.			
51.				135.				219.			
52.				136.				220.			
53.				137.				221.			
54.				138.				222.			
55.				139.				223.			
56.				140.				224.			
57.				141.				225.			
58.				142.				226.			
59.				143.				227.			
60.				144.				228.			
61.				145.				229.			
62.				146.				230.			
63.				147.				231.			
64.				148.				232.			
65.				149.				233.			
66.				150.				234.			
67.				151.				235.			
68.				152.				236.			
69.				153.				237.			
70.				154.				238.			
71.				155.				239.			
72.				156.				240.			
73.				157.				241.			

/...

◆ Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

74.					158.					242.				
75.					159.					243.				
76.					160.					244.				
77.					161.					245.				
78.					162.					246.				
79.					163.					247.				
80.					164.					248.				
81.					165.					249.				
82.					166.					250.				
Autres raisons pour laisser les questions sans réponse.														

Encadrement LIII – Veuillez donner ci-dessous les recommandations pour améliorer le format de ce rapport.
